

Examens en milieu carcéral
Près de 5 000 détenus graciés

PAGE 16



**L'ÉCHO DES
RÉSEAUX SOCIAUX**

**Buzz des moustaches
blanches à Alger**

PAGE 15



CRÉSUS
QUOTIDIEN

www.cresus.dz

In medio stat virtus

DES FLAMMES, DES VICTIMES L'Algérie à l'épreuve du feu

PAGE 3

Dans un contexte de hausse continue des températures, l'Algérie fait face, depuis le début de l'été, à une vague d'incendies de grande ampleur, tant par leur intensité que par leur étendue géographique.

- Pour des feux volontaires en zones forestières :
Quatre suspects placés en détention provisoire à Constantine
- Les partis appellent à renforcer la prévention et l'anticipation

Après la controverse sur les visas
Macron tente de calmer le jeu avec Alger

PAGE 4

CONTRIBUTION

**La prolifération immobilière à l'épreuve
des réseaux d'eau potable et d'assainissement**

PAGE 6

Produire,
transformer, exporter
**Le pari minier
algérien**

PAGE 2



Lutte contre
le crime organisé
**L'Algérie
et l'Italie main
dans la main**

PAGE 5

En prélude à la Conférence
mondiale de l'investissement
**Les agences Mena
en conclave à Alger**

PAGE 7



Produire, transformer, exporter LE PARI MINIER ALGÉRIEN

L'Algérie ne veut plus se contenter d'extraire ses richesses minières. L'ambition est, désormais, de bâtir une véritable industrie intégrée, capable de transformer localement les ressources, de créer davantage de valeur ajoutée et de renforcer les exportations hors hydrocarbures.



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, mardi, une réunion de travail consacrée au suivi de l'état d'avancement des grands projets structurants du secteur minier ainsi que des infrastructures destinées à les accompagner. Selon un communiqué de la Présidence de la République, les travaux ont porté sur cinq projets stratégiques : le projet intégré de phosphate reliant Bled El Hadba, Oued El Kebrit et Annaba, la ligne ferroviaire minière de l'Est, l'extension du port d'Annaba, le complexe de traitement du minerai de fer de Gara Djebilet à Toudia (wilaya de Béchar) ainsi que la mine de zinc et de plomb d'Oued Amizour (Bejaïa).

Ces investissements s'inscrivent dans une stratégie nationale visant à diversifier l'économie, renforcer le tissu industriel et accroître durablement les exportations hors hydrocarbures.

UNE NOUVELLE VISION DU DÉVELOPPEMENT MINIER

Longtemps cantonné à l'extraction, le secteur minier devient aujourd'hui l'un des piliers de la diversification économique. À travers ces projets, l'État entend valoriser les importantes ressources du sous-sol algérien en développant des filières industrielles intégrées capables de générer davantage de richesse sur le territoire national.

Invité de la Radio Chaîne I de la Radio algérienne, le professeur en sciences économiques Hakim Bouharb, considère que le suivi régulier de ces projets traduit «un message de rigueur et de sérieux» adressé aux investisseurs nationaux et étrangers.

Selon lui, cette démarche illustre la volonté des pouvoirs publics de respecter les calendriers de réalisation tout en inscrivant le secteur minier dans une véritable stratégie de développement économique.

LE PHOSPHATE, MOTEUR DE LA VALEUR AJOUTÉE

Le projet intégré du phosphate constitue l'un des axes majeurs de cette poli-

tique. Son intérêt réside dans la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis l'extraction jusqu'à la transformation industrielle et l'exportation. L'objectif est de dépasser le simple export de minerai brut pour développer une industrie nationale des engrais, capable de répondre aux besoins du marché local tout en conquérant des débouchés internationaux. Une telle orientation devrait générer davantage de recettes en devises, renforcer la sécurité alimentaire et favoriser l'émergence d'un réseau de sous-traitance au profit des PME.

ZINC ET PLOMB : DES MINÉRAIS STRATÉGIQUES

Le développement de la mine d'Oued Amizour représente également une étape importante pour l'industrie minière nationale.

Le zinc et le plomb sont des métaux recherchés dans de nombreux secteurs industriels, notamment la galvanisation, les industries mécaniques, la fabrication de batteries et plusieurs applications liées à la transition énergétique. Pour Hakim Bouharb, la rentabilité du projet dépendra, toutefois, de la capacité à maîtriser les procédés de concentration et de transformation afin d'augmenter la valeur ajoutée avant l'exportation.

DES INFRASTRUCTURES AU CŒUR DE LA COMPÉTITIVITÉ

La réussite de cette stratégie repose également sur la modernisation des infrastructures logistiques.

La future ligne ferroviaire minière de l'Est permettra de relier les sites d'extraction aux unités industrielles et aux installations portuaires, réduisant ainsi les coûts de transport et améliorant la compétitivité des produits miniers algériens.

L'extension du port d'Annaba s'inscrit dans cette même logique. Le projet prévoit notamment l'approfondissement du tirant d'eau à 16 mètres afin d'accueillir des navires transportant jusqu'à près de 60 000 tonnes de marchandises. Selon l'économiste, cette modernisation fera du port une plate-

forme régionale capable de soutenir les exportations minières tout en renforçant les échanges commerciaux avec les marchés africains et méditerranéens.

CONSTRUIRE UN ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL

Au-delà de l'exploitation des gisements, les autorités ambitionnent de créer un véritable écosystème industriel autour des grands pôles miniers. Hakim Bouharb préconise le développement de zones industrielles intégrant les unités de transformation, les entreprises de sous-traitance, les PME innovantes et les start-up.

Il souligne également l'importance des partenariats technologiques internationaux afin d'assurer le transfert de compétences, l'acquisition de nouvelles technologies et l'implantation d'industries à forte valeur ajoutée. Pour l'expert, la réussite de cette politique passe par une approche globale associant exploitation minière, infrastructures logistiques, énergie, formation des ressources humaines et innovation.

UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les retombées attendues dépassent largement le cadre du secteur minier. Ces investissements devraient générer des milliers d'emplois directs et indirects, dynamiser le tissu économique local et renforcer l'attractivité des régions concernées, notamment les wilayas de Tébessa, Annaba, Béchar et Bejaïa.

À travers cette répartition territoriale des projets, les pouvoirs publics affichent leur volonté de promouvoir un développement régional plus équilibré. En misant simultanément sur l'extraction, la transformation industrielle et les infrastructures logistiques, l'Algérie cherche à bâtir une industrie minière moderne, capable de transformer ses ressources naturelles en levier durable de croissance, de souveraineté économique et de rayonnement continental.

I. Kherrane

MUTATION DES ENSEIGNANTS

Les demandes passent par la plateforme numérique



Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé, hier, dans un communiqué, que les enseignants titulaires et les fonctionnaires de l'administration des établissements d'éducation et d'enseignement souhaitant bénéficier d'une mutation en dehors de leur établissement d'affectation pour l'année scolaire 2026-2027 doivent obligatoirement introduire leurs demandes via le système d'information du secteur.

Cette procédure concerne les enseignants des trois cycles d'enseignement (primaire, moyen et secondaire), ainsi que les fonctionnaires de l'administration des établissements scolaires, notamment les directeurs d'écoles primaires, de collèges et de lycées, désirant effectuer une mutation interwilayas, aussi bien en entrée qu'en sortie.

Le ministère précise que les demandes seront traitées dans la limite des postes budgétaires disponibles dans les wilayas sollicitées, en fonction du grade et de la spécialité enseignée.

Pour les enseignants, le dépôt des demandes s'effectue à travers l'espace qui leur est dédié sur la plateforme numérique du secteur de l'éducation nationale, de mercredi à 15h jusqu'au samedi 1er août 2026 à minuit.

Concernant les fonctionnaires de l'administration des établissements d'éducation et d'enseignement, les demandes doivent être introduites via leurs comptes sur la plateforme numérique du ministère, durant la même période.

Les mutations seront accordées selon les postes budgétaires vacants disponibles dans les wilayas demandées.

FORMULA STUDENT UK 2026

Tebboune félicite les étudiants de l'ENP d'El Harrach

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé, hier, ses félicitations aux étudiants de l'École nationale polytechnique (ENP) d'El Harrach, après leur distinction au concours international d'ingénierie Formula Student UK 2026, organisé au Royaume-Uni.

L'équipe algérienne a décroché le prix «Allan Staniforth Best Newcomer Award», attribué à la meilleure équipe participant pour la première fois à cette compétition qui s'est tenue sur le prestigieux circuit de Silverstone, avec la participation de plusieurs universités internationales.

Dans une publication sur son compte officiel sur les réseaux sociaux, le président de la République a salué «un exploit» réalisé par les étudiants de l'ENP d'Alger, exprimant sa fierté devant cette performance qui témoigne du potentiel de la jeunesse algérienne.

«Les perspectives prometteuses de notre jeunesse se confirment, et l'avenir est entre vos mains. Poursuivez sur cette voie et bonne chance», a-t-il écrit. Par ailleurs, le chef de l'État a présidé, hier, au Palais du peuple à Alger, la cérémonie de distinction des meilleurs lauréats des examens du brevet d'enseignement moyen (BEM) et du baccalauréat, session 2026.

La cérémonie s'est déroulée en présence de hauts responsables de l'État.

Des flammes, des victimes L'Algérie à l'épreuve du feu

Dans un contexte de hausse continue des températures, l'Algérie fait face, depuis le début de l'été, à une vague d'incendies de grande ampleur, tant par leur intensité que par leur étendue géographique.

Depuis le 8 juillet, 1 555 feux de forêt ont été enregistrés, provoquant le décès de six personnes, selon le ministère de l'Intérieur.

Pour la seule journée de mardi, la Protection civile a recensé 170 incendies dans 19 wilayas du pays. Selon le bilan arrêté hier à 7h, 142 incendies ont été maîtrisés au cours des dernières 24 heures, tandis que 53 foyers restent actifs à travers plusieurs wilayas.

Dans la wilaya d'Annaba, un important incendie de forêt, déclenché dans la commune de Seraïdi, s'est propagé dangereusement jusqu'aux zones urbaines. L'intervention coordonnée et anticipée des autorités locales a permis d'éviter un drame majeur dans cette commune. Plus de 100 patients de l'établissement hospitalier de rééducation fonctionnelle de Seraïdi ont été évacués en urgence vers l'hôpital d'El Bouni. Des citoyens résidant dans les zones boisées et sur les hauteurs menacées ont également été évacués à titre préventif par la Protection civile.

MOBILISATION DE L'EXÉCUTIF

Sur instruction du président de la République, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, s'est déplacé dans la wilaya d'Annaba.

Accompagné d'une délégation ministérielle composée du ministre de la Solidarité, du ministre de la Santé, du ministre de la Jeunesse chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, ainsi que du directeur général de la Protection civile, Saïd Sayoud s'est rendu



sur place afin de superviser les opérations de lutte contre les incendies de forêt dans la commune de Seraïdi et de suivre les efforts déployés par les différents organismes mobilisés pour maîtriser les feux et prendre en charge les personnes touchées. Le ministre a précisé que cette visite s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des instructions données par le président de la République, lesquelles insistent notamment sur la nécessité de rassurer les citoyens, de les accompagner et de procéder à un inventaire exhaustif et précis de l'ensemble des dégâts causés par les incendies, qu'il s'agisse de logements ou de biens endommagés, en vue d'indemniser leurs propriétaires.

Saïd Sayoud a également souligné que tous les moyens et toutes les ressources, y com-

pris les moyens aériens, resteraient mobilisés jusqu'à l'extinction définitive des derniers foyers d'incendie et au retour à la normale.

L'ÉTAT ENGAGÉ À PRENDRE EN CHARGE LES SINISTRÉS

Le ministre de l'Intérieur a affirmé que «l'État est engagé à se tenir aux côtés des citoyens touchés par les incendies de forêt survenus dans plusieurs wilayas du pays», soulignant que «les pouvoirs publics sont mobilisés pour apporter toutes les formes de soutien et d'accompagnement aux sinistrés».

À Seraïdi uniquement, 150 habitations ont été endommagées par les flammes mardi, selon le ministre. Saïd Sayoud a également indiqué que «l'État prendra en charge le

recensement des pertes matérielles causées par ces incendies», précisant que «l'opération de recensement s'effectuera en coordination avec les services concernés afin de déterminer l'ampleur des dégâts subis par les citoyens et leurs biens, avant d'engager les procédures d'indemnisation dans les plus brefs délais».

Il a, par ailleurs, annoncé la programmation de visites de terrain dans plusieurs wilayas touchées par les incendies, notamment Guelma, Tlemcen et Sétif, conformément aux directives du président de la République. Ces visites permettront de s'enquérir de la situation des citoyens sinistrés, d'écouter leurs préoccupations et d'évaluer l'ampleur des dégâts.

ENQUÊTE SUR L'ORIGINE DES INCENDIES

La multiplication des feux de forêt pose la question de leur origine, qu'elle soit criminelle ou non. Des enquêtes ont été ouvertes afin de déterminer les causes des incendies, a annoncé le ministre de l'Intérieur, Saïd Sayoud.

«Nous avons enregistré 160 incendies depuis la fin du week-end dernier au niveau des wilayas du Nord. Les enquêtes des services de sécurité se poursuivent pour déterminer si ces incendies sont d'origine criminelle ou naturelle», a déclaré Saïd Sayoud.

Il a ajouté que «seuls les résultats des enquêtes permettront de déterminer la nature de ces incendies et les responsabilités qui en découlent».

S. Smati

POUR DES FEUX VOLONTAIRES EN ZONES FORESTIÈRES Quatre suspects placés en détention provisoire à Constantine



Le parquet de la République près le pôle pénal national spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale, relevant du tribunal de Sidi M'Hamed, a annoncé l'ouverture de procédures judiciaires dans trois affaires liées à des actes d'incendie volontaire visant des biens forestiers dans la wilaya de Constantine.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des actions engagées par les autorités judiciaires pour lutter contre les crimes à caractère terroriste, les actes de sabotage et les formes de criminalité organisée, à la suite des incendies de forêt enregistrés dans plusieurs régions du

pays depuis la fin de la semaine dernière.

Selon le communiqué du parquet, la première affaire concerne deux suspects, Ben Fougat Saber Ayoub et Fouaizia Abderrahmane. Les investigations, appuyées par l'exploitation d'enregistrements vidéo, ont établi leur implication présumée dans l'incendie volontaire de broussailles situées aux abords du quartier El Senoubar, dans la commune de Constantine.

La deuxième affaire concerne le dénommé Lamouissi Farouk, dont l'implication présumée a été relevée à travers une séquence vidéo le montrant en train de mettre le feu à des

broussailles et à des arbres situés sur la route de Soummam, dans la wilaya de Constantine.

Dans le cadre de la troisième affaire, Ben Khalifa Seif Eddine

a été interpellé en flagrant délit alors qu'il procédait à l'incendie de deux tas de câbles en cuivre à proximité de l'autoroute reliant Constantine à Annaba, au niveau de la zone d'aménagement Ben Abdelmalek Ramdane. Cet acte a entraîné la destruction d'environ deux hectares de couvert végétal forestier.

Les investigations préliminaires menées par la brigade criminelle de la sûreté de wilaya de Constantine, en coordination avec les services de recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale, ont permis l'arrestation de quatre suspects et de réunir des éléments faisant état de leur implication présumée dans ces actes d'incendie.

Présentés devant le parquet de la République, les mis en cause

ont été poursuivis dans le cadre d'une information judiciaire pour des faits qualifiés notamment d'actes de sabotage susceptibles de porter atteinte à la vie des personnes, à leur sécurité et à leurs biens, ainsi que pour incendie volontaire de biens forestiers appartenant à l'État.

Les poursuites ont été engagées sur la base des dispositions des articles 87 bis et 87 bis 1 du code pénal, ainsi que de l'article 138 de la législation relative aux forêts et aux ressources forestières.

Après leur audition par le juge d'instruction, celui-ci a ordonné le placement des quatre mis en cause en détention provisoire, dans l'attente de la poursuite des investigations judiciaires.

R. N.

INCENDIES DE FORÊTS

Les partis appellent à renforcer la prévention et l'anticipation

Après les importants incendies ayant touché plusieurs wilayas du pays, les formations politiques ont exprimé leur solidarité avec les victimes et salué la mobilisation des services d'intervention, notamment la Protection civile, l'Armée nationale populaire, les services de sécurité, les agents forestiers et les citoyens volontaires. Le Parti de la liberté et de la justice (PLJ) a appelé à accélérer la prise en charge des sinistrés, à indemniser les victimes et à publier les résultats des enquêtes en cours, tout en réclamant des sanctions contre les responsables

d'éventuelles négligences ou actes criminels. Il a également plaidé pour le renforcement des systèmes d'alerte précoce. Le Parti Sawt Echaab a insisté sur la responsabilité collective, appelant les citoyens à signaler tout risque de départ de feu et à respecter les mesures de prévention. Le Mouvement El-Binaa a, de son côté, mis l'accent sur la nécessité d'améliorer les capacités nationales d'anticipation face aux effets du changement climatique. Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) a demandé une accélération de l'aide aux sinistrés, des enquêtes transparentes et l'application stricte de la loi contre toute personne dont la responsabilité serait établie. Tous convergent sur la nécessité de renforcer durablement les moyens de prévention, la coordination des interventions et les dispositifs de lutte contre les incendies de forêts.

APRÈS LA CONTROVERSE SUR LES VISAS

Macron tente de calmer le jeu avec Alger

Face aux critiques de la droite et de l'extrême droite après les propos de son ambassadeur à Alger, le président français a tenu à recadrer le débat en assurant qu'il n'existe aucun objectif chiffré, ni laxisme.

La question des visas pour les Algériens n'en finit pas de provoquer des remous. Le président Emmanuel Macron a tenu, hier, à mettre un terme aux déclarations jugées provocatrices de certains responsables de la droite française, qui ont saisi l'occasion pour alimenter un climat de tensions et d'hostilité envers l'Algérie.

Le président français s'est exprimé après les propos tenus par l'ambassadeur de France en Algérie, Stéphane Romatet, concernant les visas accordés aux ressortissants algériens et les polémiques qui ont suivi. Cette fois, c'est Emmanuel Macron lui-même qui a tenu à clarifier la position française, en prenant ses distances avec les déclarations de son ambassadeur à Alger lors d'un Conseil des ministres.

«Le président de la République a tenu à corriger les propos de notre ambassadeur en Algérie (...) sur le nombre de visas. Il n'y a aucun objectif chiffré en matière de visas pour les Algériens et il n'y a aucun laxisme de la part de la France», a déclaré Maud Bregeon, porte-parole du gouvernement.

«La France a engagé un travail exigeant sur des enjeux et des sujets majeurs avec l'Algérie. Mais pour autant, il n'y a aucun objectif chiffré en matière de visas et il n'y a aucun laxisme de la part de la France», a-t-elle ajouté, en citant



le chef de l'État.

Elle a également rappelé que lorsque Emmanuel Macron a été élu en 2017, le nombre de visas délivrés chaque année aux Algériens était d'environ 500 000. Le président français avait alors rapidement décidé de réduire ces chiffres afin qu'ils correspondent «aux besoins de la France d'une part, et aux réalités géopolitiques d'autre part».

«J'ai participé aux discussions avec l'Algérie. On n'a jamais évoqué ce sujet», a simplement déclaré le ministre de l'Intérieur, Laurent Nunez, lors du compte rendu du Conseil des ministres.

Cette mise au point intervient après les propos tenus le 17 juillet par l'ambassadeur Stéphane Romatet, qui avait évoqué la volonté française de ramener progressivement le nombre de visas accordés aux Algériens à environ 250 000 par an, soit le niveau observé avant la crise diplomatique entre Paris et Alger.

La France officielle a ainsi pris davantage de distance avec les déclarations de son ambassadeur en Algérie. La polémique ayant pris de l'ampleur, le gouvernement français a tenu à réaffirmer qu'aucun objectif chiffré n'avait été fixé concernant les visas.

Le Quai d'Orsay a précisé que «la délivrance de visas aux ressortissants algériens ne fait pas partie des sujets discutés», tout en assurant qu'«aucun objectif chiffré n'a été fixé» sur cette question.

Maud Bregeon a également rappelé l'évolution de la politique française en matière de visas depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la présidence. Interrogé par LCI le 18 juillet dernier sur une éventuelle accélération de la délivrance des visas aux citoyens algériens, Benjamin Haddad, ministre délégué chargé de l'Europe, avait déclaré : «La relation avec l'Algérie (...) doit être condi-

tionnée à des résultats très concrets. Ce n'est qu'en fonction des résultats que nous avancerons dans une direction.»

Le ministre tentait ainsi d'apaiser rapidement la polémique liée aux déclarations de Stéphane Romatet.

En France, les propos de l'ambassadeur ont suscité de nombreuses réactions, notamment au sein de la droite et de l'extrême droite. Jordan Bardella, président du Rassemblement national, a parlé d'une «capitulation», tandis que Bruno Retailleau, président des Républicains et ancien ministre de l'Intérieur, a dénoncé une diplomatie

«d'aplaventrisme». Son allié Éric Ciotti, président de l'Union des droites pour la République, a évoqué, pour sa part, «une humiliation» et «une trahison».

L'ambassadeur de France en Algérie avait expliqué la baisse récente du nombre de visas délivrés par la diminution des effectifs consulaires et les difficultés d'accès aux rendez-vous. Paris et Alger discutent actuellement du rétablissement de leurs personnels diplomatiques et consulaires afin d'améliorer le traitement des demandes.

Les relations entre l'Algérie et la France traversent aujourd'hui une phase de réchauffement diplomatique après une brouille qui a duré près de deux ans.

H. Adryen

AVEC LA REPRISE DE L'ASSEMBLAGE CKD À BLIDA MAN Truck & Bus signe son come-back

Après plusieurs années d'interruption, le constructeur allemand de véhicules industriels MAN Truck & Bus relance officiellement sa production CKD (Completely Knocked-Down) en Algérie. Cette reprise, réalisée en collaboration avec son partenaire historique Maghreb Truck Company (MTC), marque une nouvelle étape dans la stratégie de développement du constructeur allemand en Afrique du Nord, indique le constructeur sur son site web.

L'usine de Blida retrouve ainsi son rôle stratégique dans le dispositif industriel de MAN. Le site dispose d'une capacité de production pouvant atteindre 8 véhicules par jour grâce à deux lignes d'assemblage parallèles, offrant une grande flexibilité pour répondre aux évolutions de la demande du marché.

La production sera principalement orientée vers les modèles de la gamme MAN TGS, notamment les versions 4x2, 6x4 et 8x4, destinées aux activités de transport longue distance, de construction et de logistique.

UN PARTENARIAT DE PLUS DE 20 ANS

La reprise des activités CKD s'appuie sur une relation de longue date entre MAN et Maghreb Truck Company. Depuis 2003, MTC assure la représentation officielle et exclusive de MAN en Algérie et accompagne le développement de la marque sur le marché national. Malgré les périodes de suspension de production, MTC a maintenu les infrastructures de l'usine de Blida et conservé les compétences nécessaires à la relance de l'activité industrielle.

«La reprise de la production CKD en Algérie avec notre partenaire Maghreb Truck Company constitue une étape importante dans le renforcement de notre présence internationale. En associant notre expertise mondiale à des partenariats locaux solides, nous rapprochons nos produits de nos clients et répondons plus efficacement aux besoins spécifiques du marché», a déclaré Friedrich Baumann, membre du directoire chargé des ventes et des solutions clients chez MAN Truck & Bus.

De son côté, Nabil Salhi, PDG de Maghreb Truck Company, souligne l'importance de

cette nouvelle phase de coopération : «Nous sommes fiers de renforcer notre partenariat historique avec MAN grâce à la reprise de la production CKD à Blida. Avec plus de 20 années de collaboration, nous disposons d'une solide expérience pour proposer au marché algérien des véhicules assemblés localement répondant aux exigences des clients.»

UN OBJECTIF DE 1 500 VÉHICULES PAR AN

À travers cette relance industrielle, MAN ambitionne de consolider sa présence sur le marché algérien et prévoit d'atteindre un volume d'environ 1 500 véhicules par an à moyen terme.

Le constructeur allemand considère l'Algérie comme un marché stratégique en Afrique du Nord, notamment en raison du potentiel de croissance des secteurs de la construction, des infrastructures et du transport de marchandises.

La stratégie CKD permet à MAN de renforcer son implantation locale tout en favorisant la création de valeur dans le pays. Les opérations d'assemblage contribuent égale-

ment au développement des compétences industrielles locales grâce à des programmes de formation technique destinés aux équipes algériennes.

UNE BASE INDUSTRIELLE AU SERVICE DU MARCHÉ LOCAL

Avec la reprise de l'activité à Blida, MAN entend renforcer son modèle de production de proximité en Afrique du Nord. Le groupe dispose déjà d'un réseau international de sites CKD dans plusieurs régions du monde, notamment en Afrique du Sud, en Arabie saoudite, au Maroc, au Kenya et en Asie.

En Algérie, MTC mobilise environ 250 collaborateurs, dont 50 employés dédiés aux opérations CKD sur le site de Blida. L'entreprise dispose également de structures de service à Alger, Oran, Sétif et Laghouat afin d'assurer un accompagnement national des clients MAN.

Cette nouvelle phase industrielle confirme l'ambition de MAN de développer une présence durable en Algérie et de faire de Blida un point d'appui majeur pour répondre aux besoins du marché nord-africain des véhicules industriels.

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

**« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »**

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

L'Algérie et l'Italie main dans la main

Les deux pays ont signé un protocole de coopération technique destiné à renforcer leurs mécanismes de coordination et d'échange d'informations, tout en développant leurs capacités communes de lutte contre la criminalité organisée et les défis sécuritaires transnationaux.

La coopération policière entre l'Algérie et l'Italie connaît un nouvel élan avec la signature d'un protocole de coopération technique destiné à renforcer les mécanismes de coordination et d'action opérationnelle entre les services de sécurité des deux pays.

Cette démarche intervient à l'occasion de la visite officielle effectuée par une délégation italienne de haut niveau, conduite par le directeur général de la Sécurité publique italienne, Vittorio Pisani, au siège de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Le responsable italien a été reçu par le directeur général de la Sûreté nationale, Ali Badaoui, dans le cadre d'une rencontre consacrée à l'examen des perspectives de consolidation et de développement de la coopération bilatérale dans le domaine policier, les moyens de renforcer les mécanismes d'échange, de coordination et de coopération opérationnelle, notamment face aux enjeux sécuritaires communs.

À cette occasion, les deux parties ont exprimé leur satisfaction quant au niveau atteint par la coopération policière algéro-italienne, particulièrement dans les domaines de la lutte contre la criminalité organisée transnationale, l'immigration irrégulière et la cybercriminalité. Elles ont également réaffirmé leur volonté de renforcer les programmes conjoints de formation, de perfectionnement et de partage d'expertise.

En effet, les deux institutions sécuritaires sont liées par un protocole de coopération en matière de formation entre l'École supérieure de police Ali-Tounsi et l'École italienne de formation des forces de police.

RENFORCER LES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES

En marge de cette rencontre, le directeur général de la Sûreté nationale, Ali Badaoui, et son homologue italien, Vittorio Pisani, ont procédé à la signature d'un pro-



tole de coopération technique visant à améliorer les dispositifs opérationnels et à développer les capacités communes de lutte contre toutes les formes de criminalité organisée.

Cette visite s'inscrit dans une dynamique de renforcement des relations de partenariat entre l'Algérie et l'Italie dans le domaine sécuritaire. Le directeur général de la Sécurité publique italienne et la délégation qui l'accompagne ont également pris part, en qualité d'invités d'honneur, aux célébrations marquant le 64^e anniversaire de la création de la Direction générale de la sûreté nationale.

Notons que la visite de la délégation italienne à Alger fait suite à celle effectuée, en janvier dernier, par une délégation de la DGSN composée de cadres supérieurs de la Sûreté nationale et conduite par Ali Badaoui, en Italie. Une visite au cours de laquelle ont été examinés les moyens de renforcer les domaines de coopération bila-

terale et d'élargir la concertation ainsi que la coordination, notamment en matière de formation et de lutte contre la criminalité organisée transnationale sous toutes ses formes.

À cette occasion, la délégation algérienne a effectué des visites de terrain dans plusieurs services et structures de police spécialisés, à commencer par l'École supérieure de police italienne, où elle s'est enquisse des différentes structures de formation et a reçu des explications sur les méthodes et programmes adoptés pour la préparation des cadres de police.

La délégation a également visité le centre opérationnel de la police de Rome, chargé du suivi et de la coordination des opérations de sécurité, ainsi que la Direction centrale de la police scientifique et de la cybersécurité et la Direction centrale de l'immigration et de la police des frontières.

Smail Rouha

64^e ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE LA POLICE ALGÉRIENNE

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a présidé, hier, au siège de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), la cérémonie de célébration du 64^e anniversaire de la création de la Police algérienne, en présence du directeur général de la Sûreté nationale, Ali Badaoui, ainsi que de hauts cadres de ce corps de sécurité.

A l'entame de la cérémonie, une gerbe de fleurs a été déposée devant la stèle commémorative «Fresque de la loyauté», avant d'observer une minute de silence à la mémoire des martyrs du devoir national. Le ministre a, par la suite, visité l'espace d'exposition aménagé à cette occasion, retraçant les différentes étapes historiques traversées par la Sûreté nationale et mettant en lumière son évolution ainsi que son processus de modernisation.

L'exposition a également mis en avant les principaux équipements et moyens modernes utilisés dans l'accomplissement des missions de la Police, ainsi que les différents services et spécialités policières. A l'issue de la cérémonie, le ministre a signé le Livre d'or de la Direction générale de la Sûreté nationale.

FILIÈRE DE L'ALCOOL ÉTHYLIQUE

Quotas, agréments et contrôles renforcés



Publié au Journal officiel, l'arrêté du 14 janvier 2026, modifiant et complétant les dispositions de l'arrêté du 15 mai 2021 relatif aux conditions et modalités d'obtention de l'agrément pour l'exercice des activités de production, d'importation et de vente de l'alcool éthylique, instaure notamment un système de quotas annuels d'importation, fixe de nouvelles exigences techniques et durcit les conditions de contrôle des opérateurs.

Le nouveau dispositif apporte plusieurs changements visant à renforcer l'encadrement de cette filière. Il revoit les procédures d'octroi des agréments, les documents exigés dans les dossiers de demande, les mécanismes de contrôle ainsi que les règles applicables à l'importation de l'al-

cool éthylique et des produits assimilés.

Désormais, toute activité de production, d'importation ou de vente d'alcool éthylique est soumise à l'obtention d'un agrément délivré par le Directeur général des impôts, après souscription au cahier des charges prévu par la réglementation. Cet agrément est ouvert aux personnes physiques, aux personnes morales ainsi qu'aux sociétés commerciales inscrites au registre du commerce. L'arrêté détaille également les pièces devant accompagner les demandes d'agrément. Les sociétés commerciales devront notamment fournir une copie de leurs statuts, tandis que les entreprises individuelles devront présenter un acte de naissance, une copie de la carte nationale d'identité de leur propriétaire ainsi que les documents attestant de la qualité du représentant légal.

Le texte impose aux services fiscaux de se prononcer sur toute demande d'agrément dans un délai maximal de quinze jours à compter du dépôt d'un dossier complet. Cette décision intervient après vérification de la conformité des déclarations et des engagements souscrits par le demandeur.

L'arrêté introduit également de nouvelles exigences techniques. Il précise que l'activité concerne l'alcool éthylique d'ori-

gine agricole présentant un titre alcoométrique minimal de 96%, tandis que les produits assimilés devront afficher un taux de pureté de 99,9%, conformément aux spécifications prévues dans le cahier des charges.

DES QUOTAS ANNUELS POUR LES IMPORTATIONS

L'une des principales nouveautés concerne l'importation de l'alcool éthylique. Les opérateurs agréés devront désormais obtenir une autorisation préalable fixant un quota annuel d'importation. Cette autorisation sera délivrée par les services fiscaux compétents après examen du dossier et réalisation d'une enquête préalable.

Pour bénéficier de ce quota, les entreprises devront tenir une comptabilité régulière, être en règle vis-à-vis de leurs obligations fiscales et ne pas être inscrites, ni leurs dirigeants, au fichier national des auteurs d'infractions frauduleuses.

Les demandes de quotas devront être déposées avant le 31 janvier de chaque année. Le texte prévoit également la possibilité d'accorder des quotas supplémentaires en cours d'année, à condition que la demande soit dûment motivée et accompagnée des justificatifs requis. Les services compétents disposeront alors d'un délai de

huit jours pour instruire ces demandes.

UNE PÉRIODE TRANSITOIRE DE SIX MOIS

Le nouvel arrêté confie également au guichet unique de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) la réception des dossiers relatifs aux projets d'investissement dans la production d'alcool éthylique et de produits assimilés. Les demandes d'autorisation et d'agrément continueront d'être instruites par les services de la Direction générale des impôts.

Enfin, les opérateurs ayant déposé une demande d'agrément avant l'entrée en vigueur du nouveau texte bénéficieront d'un délai de six mois à compter de sa publication au Journal officiel pour se conformer aux nouvelles dispositions.

Largement utilisé dans les industries pharmaceutique, médicale, cosmétique et chimique, ainsi que dans la fabrication de désinfectants et de boissons alcoolisées, l'alcool éthylique constitue une matière première stratégique pour plusieurs secteurs de l'économie. À travers cette réforme, les pouvoirs publics entendent renforcer la traçabilité des flux, améliorer le contrôle des opérateurs et encadrer plus strictement les conditions de production et d'importation de cette substance.

La prolifération immobilière à l'épreuve des réseaux d'eau potable et d'assainissement

UN PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ SANS ÉTUDE D'IMPACT SUR LE RÉSEAU HYDRAULIQUE

Comment expliquer qu'un tel décalage ait pu se creuser, en silence, entre la dynamique effrénée du marché immobilier et la réalité des réseaux enterrés ? La réponse ne relève pas de la fatalité technique, mais d'un vide dans les textes eux-mêmes. Un promoteur peut aujourd'hui obtenir un permis de construire pour un immeuble de huit étages sans qu'aucune étude ne vienne attester que le réseau d'eau potable environnant est en mesure de l'alimenter sans pénaliser les habitations voisines.

La loi 05-12 de 2005, relative à l'eau, pose pourtant le principe que toute installation susceptible d'affecter les ressources hydriques doit faire l'objet d'une évaluation d'impact. La loi 90-29 du 1er décembre 1990, relative à l'aménagement et à l'urbanisme, ne prescrit aucunement l'étude des contraintes hydrauliques dans les études hydrauliques. Les textes d'application qui organisent concrètement la délivrance des permis de construire restent, sur ce point précis, remarquablement permissifs. Le décret 91-175 du 28 mai 1991, définissant les règles générales d'aménagement et d'urbanisme, précise certes que l'administration «peut exiger» la desserte en eau et en assainissement, mais une faculté n'est pas une obligation, et aucune étude hydraulique préalable n'est formellement imposée.

Un autre décret relatif à l'élaboration des plans d'occupation des sols, a bien été modifié par le décret 18-189 du 15 juillet 2018, modifiant et complétant le décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation des plans d'occupation des sols ainsi que le contenu des documents y afférents. Dans ces dispositions, les

«ressources en eau» ont été intégrées parmi les services de l'État à consulter. Un fondement juridique réel, mais dépourvu de caractère contraignant : ni délai de réponse ni contenu minimal de l'avis technique n'y sont précisés.

En pratique, sur le terrain, la Direction de l'hydraulique de wilaya accorde le plus souvent un avis favorable sans examen approfondi de l'impact du projet sur les réseaux existants, se contentant, au mieux, d'exiger l'installation d'un groupe surpresseur et d'une bache de stockage dans le nouvel immeuble. Une solution qui protège ses propres occupants, mais ne règle en rien la situation des riverains desservis par le même réseau vieillissant.

Cette densification verticale ne pénalise pas seulement les occupants des étages supérieurs des nouveaux immeubles. Cependant, elle affecte également, souvent plus durement, les habitations existantes situées à l'extrémité aval dudit réseau, avec deux effets cumulatifs notables. L'effet de

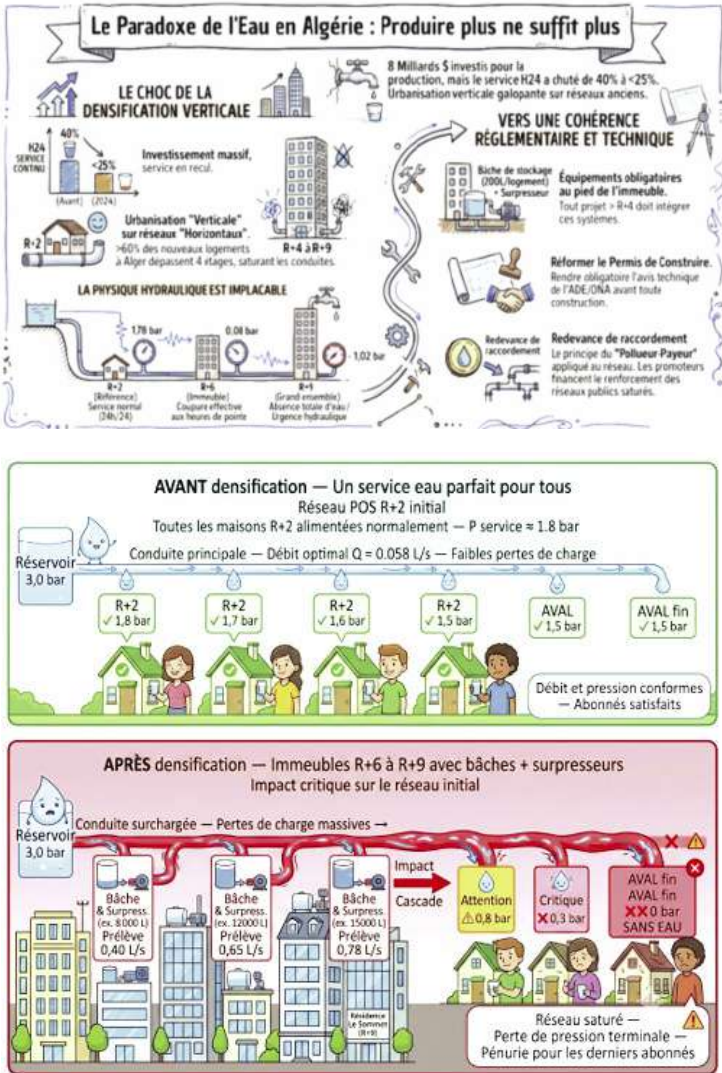


FIGURE 2 : SCHÉMA EXPLICATIF DE L'IMPACT DE LA DENSIFICATION URBAINE NON PLANIFIÉE SUR LES PRESSIONS EN AVAL

position d'abord : en hydraulique de réseau, les pertes de charge s'accumulent tout au long du tronçon. Un abonné à l'extrémité reçoit la pression initiale diminuée de toutes les pertes générées sur le trajet, y compris celles provoquées par les nouveaux immeubles en amont. Dans un réseau linéaire, cet effet est maximum. L'effet de simultanéité : aux heures de pointe, les immeubles amont et les habitations aval atteignent leur débit maximal. Le réseau ne peut pas satisfaire simultanément tous les besoins. Ce qui change, c'est la répartition du volume disponible entre les abonnés : les immeubles amont, plus nombreux et plus consommateurs, captent une part croissante de la ressource, réduisant mécaniquement ce qui reste pour les habitations aval.

Une multiplication du débit sur un tronçon de 2,5 se traduit par une multiplication par 8 des pertes de charge, ce qui entraîne une chute drastique de la pression résiduelle en bout de réseau.

La question du service public de l'eau demeure une priorité nationale, régulièrement réévaluée en Conseil des ministres, avec pour objectif de moderniser les infrastructures de production et de distribution afin d'éviter les coupures d'eau. Lors d'une visite à Oran, à l'occasion de la pose de la première pierre de l'usine de dessalement de Cap Blanc, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a fermement affirmé qu'aucun citoyen ne devrait être privé d'eau potable

pendant plus de 48 heures.

Un objectif politique clair, mais la seule multiplication des usines de dessalement ne suffira pas à garantir, tant que le dernier maillon de la chaîne, les réseaux de distribution urbains, restent hors du champ de contrôle au moment même où se décide la densification des villes.

8.4 QUATRE RÉFORMES POUR COMBLER LE VIDE RÉGLEMENTAIRE

Les textes existants ne sont pas inopérants : ils souffrent de lacunes précises, identifiables et donc réparables. Quatre réformes, articulées entre elles, permettraient de combler la brèche. La première réforme consiste à réviser simultanément les deux décrets de 1991 régissant la délivrance du permis de construire et du certificat de conformité. L'objectif est d'instaurer un mécanisme de double sanction : l'interdiction d'obtenir un permis de construire sans réalisation préalable d'une étude hydraulique en amont, ainsi que l'impossibilité d'obtenir un certificat de conformité sans vérification effective des installations en aval. Il s'agit du noyau central de la réforme.

La deuxième réforme, la plus rapidement applicable sur le plan réglementaire, vise à renforcer un instrument juridique en place depuis 2018 : le décret incorporant les «Ressources en eau» parmi les services consultés lors de l'élaboration des plans d'occupation des sols. Il conviendrait de

conférer à cet avis une véritable force obligatoire, en définissant un contenu minimal au moyen d'une évaluation rigoureuse de la desserte en eau potable et de l'assainissement, encadrée par un échéancier déterminé. La troisième réforme suggère d'enrichir la réglementation actuelle relative aux études d'impact environnemental en y intégrant explicitement une notice d'impact hydraulique obligatoire pour tout projet résidentiel comportant plus de 100 logements ou plus de 3 étages, implanté dans une zone dont le réseau a été conçu pour

une densité moindre. La quatrième réforme, envisagée à moyen terme, consiste à instaurer une redevance de raccordement hydraulique, proportionnelle au débit supplémentaire généré par chaque nouveau programme immobilier, et affectée à un fonds de wilaya dédié au renouvellement des réseaux. Il s'agirait, en somme, d'appliquer au secteur de l'eau le principe du pollueur-payeur : que le promoteur qui sature un réseau contribue à son renforcement, plutôt que de laisser la collectivité toute entière assumer seule le coût.

Tableau n°3 : Récapitulatif des lacunes et des propositions de dispositions relatives à la réglementation de la prescription d'études hydrauliques en cas de modification de la nature d'un POS.

PRÉVENIR PLUTÔT QUE RÉPARER

Depuis l'indépendance, l'État a consenti des investissements considérables pour produire de l'eau et améliorer le service public à tous les niveaux de la chaîne : mobilisation des ressources, production, transfert, pompage, traitement. Ces efforts ne peuvent se permettre d'être neutralisés par l'incapacité des réseaux de distribution à acheminer cette eau jusqu'au dernier robinet. C'est pourtant précisément ce qui se joue, silencieusement, quartier après quartier, dans la plupart des grandes villes du pays. Le constat qui ressort de cette analyse technique n'est ni alarmiste ni polémique : il est arithmétique. Un bâtiment livré sans étude d'impact préalable sur la ressource en eau et sans contrôle des ouvrages hydrauliques par un organisme habilité lors de sa réception peut durablement perturber le fonctionnement des réseaux publics environnants. Les conséquences se traduisent concrètement par des robinets à sec, des chutes de pression, des coupures chroniques ou des réseaux d'assainissement débordants.

Le calcul économique plaide, lui aussi, sans ambiguïté pour l'anticipation : résoudre un problème hydraulique dès la phase de conception d'un projet coûte environ dix fois moins cher que d'intervenir plus tard, en phase de réhabilitation d'un réseau déjà saturé. Les décideurs des secteurs de l'hydraulique et de l'urbanisme disposent aujourd'hui des leviers juridiques nécessaires pour inverser cette tendance. Il ne manque plus, pour que le robinet coule aussi faiblement que les usines de dessalement produisent, que la volonté de les actionner.

Texte	Objet	Dispositions p	Lacune identifiée et proposition de réforme
Loi 05-12 du 4 août 2005	Loi relative à l'eau	Pose le principe selon lequel toute installation susceptible d'avoir un impact sur les ressources en eau doit faire l'objet d'une évaluation. Art. 100 : l'alimentation en eau potable et l'assainissement constituent des services publics.	Aucun texte d'application ne soumet les PC des immeubles collectifs à cette évaluation.
Loi 90-29 du 25 janvier 1990	Aménagement et d'urbanisme	Définit les instruments PDAU et POS. Ne prescrit pas explicitement de contrainte hydraulique dans les documents d'urbanisme.	Aucune carte de capacité hydraulique n'est imposée. La révision d'un POS ne requiert aucun bilan AEP/Assainissement.
Décret exécutif n° 91-175 du 28 mai 1991	Règles générales d'urbanisme et de construction.	Art. 9 : « peut exiger » les réseaux d'eau et d'assainissement. Art. 13 : obligation de desserte conforme aux règlements. Art. 14 : desserte AEP et assainissement pour les lotissements.	Faculté, non-obligation. Pas d'étude hydraulique préalable imposée. (Lever de réforme central de l'Art 9.)
Loi 06-06 du 20 février 2006	Loi d'orientation de la ville	Art. 20 : un cadre de concertation et de coordination est mis en place pour assurer aux instruments de planification sectoriels au niveau de la ville, notamment ceux relatifs à l'urbanisme, au transport, à l'eau et aux équipements	L'eau est nominativement citée à l'Art. 20, mais le cadre de concertation demeure dépourvu de mécanisme contraignant.
Décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991	Règles des modalités de délivrance du permis de construire (PC) et du certificat de conformité.	Art. 1 ^{er} : le certificat de conformité atteste de la conformité des travaux au PC accordé. Obligatoire avant toute occupation.	Aucun lien avec des prescriptions hydrauliques vérifiables à la réception.
Décret exécutif n° 18-189 du 15 juillet 2018 modifié et complète le décret 91-178.	Procédures d'élaboration et d'approbation des POS	Art. 8 modifié par le décret 18-189 : intègre les ressources en eau parmi les services de l'État à consulter lors de l'élaboration du POS. Fondement juridique existant.	La consultation est prévue, mais non contraignante : ni délai ni contenu minimal de l'avis hydraulique ne sont fixés.

Pr Mustapha Kamel Mihoubi /Ecole nationale supérieure d'hydraulique (ENSH) E-mail : k.mihoubi@ensh.dz

LES QUATRE RÉFORMES PROPOSÉES

- Double verrou réglementaire
 - Modifier les décrets régissant le permis de construire et le certificat de conformité : aucun permis sans étude hydraulique préalable, aucun certificat de conformité sans contrôle des installations à la réception.
- Rendre l'avis «eau» contraignant
 - S'appuyer sur le décret de 2018 relatif aux plans d'occupation des sols pour transformer la simple consultation des services de l'hydraulique en avis obligatoire, assorti d'un contenu minimal et d'un délai de réponse fixé.
- Notice d'impact hydraulique
 - Rendre obligatoire une étude d'impact spécifique pour tout programme de plus de 100 logements, ou de plus de trois étages, construit dans une zone au réseau sous-dimensionné.
- Redevance de raccordement, principe pollueur-payeur
 - Faire financer par les promoteurs, au prorata du débit supplémentaire généré par leur projet, le renforcement des réseaux publics qu'ils sollicitent.

EN PRÉLUDE À LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'INVESTISSEMENT

Les Agences MENA en conclave à Alger

Organisée avec l'appui de la WAIPA, cette réunion vise à renforcer la coopération entre les pays de la région, à mutualiser les expertises et à accroître l'attractivité de la MENA auprès des investisseurs internationaux.

À l'approche de la prochaine Conférence mondiale de l'investissement, prévue à Genève, Alger s'apprête à réunir les agences de promotion de l'investissement de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). Cette rencontre régionale, programmée à la fin du mois de septembre, ambitionne de renforcer la coopération entre les différents acteurs et de positionner la région comme un espace d'investissement intégré, attractif et compétitif.

Organisée en partenariat avec l'Association mondiale des agences de promotion de l'investissement (WAIPA), cette réunion constituera un cadre d'échanges sur les moyens de développer les synergies régionales, de partager les expériences et de mettre en place des mécanismes communs pour faciliter l'investissement.

L'annonce a été faite par Omar Rekkache, directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), lors de sa participation, par visioconférence, à la cinquième session du sous-comité de la WAIPA chargé des associations et regroupements régionaux des agences de promotion de l'investissement (SCRIPA).

En sa qualité de directeur régional pour la zone MENA au sein de la WAIPA, le responsable algérien a insisté sur la nécessité



d'intensifier la coopération entre les agences afin de stimuler les partenariats économiques et d'attirer davantage de flux d'investissement vers la région.

Il a plaidé pour l'adoption d'une démarche collective fondée sur l'échange d'expertises, le partage des meilleures pra-

tiques, la mise en place de programmes de formation communs ainsi que la coopération dans des domaines clés tels que la facilitation de l'investissement, la transformation numérique et l'accompagnement des investisseurs.

Selon Omar Rekkache, la région MENA

dispose d'importantes opportunités dans plusieurs secteurs stratégiques, notamment l'industrie, les énergies renouvelables, l'agroalimentaire, la logistique et les technologies. Leur valorisation nécessite toutefois une meilleure intégration économique et une coordination accrue entre les structures chargées de promouvoir l'investissement.

Dans cette optique, il a appelé à renforcer les actions communes à travers l'organisation de missions économiques conjointes, l'échange d'opportunités d'affaires et l'amélioration des dispositifs d'accompagnement destinés aux investisseurs.

La réunion d'Alger devrait ainsi servir de plateforme de dialogue entre les agences de promotion de l'investissement de la région MENA, avec pour objectif d'identifier des initiatives concrètes en faveur d'une coopération renforcée et d'une meilleure visibilité économique de la région sur la scène internationale.

L'AAPI a réaffirmé son engagement à contribuer à cette dynamique aux côtés de la WAIPA et de ses partenaires, en vue de soutenir la diversification économique, d'accompagner les transitions énergétique et numérique et de favoriser l'émergence de nouvelles opportunités d'investissement dans l'espace MENA.

GUICHET UNIQUE ET FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT

L'expérience algérienne séduit la RDC

L'expérience algérienne en matière de facilitation de l'investissement suscite l'intérêt de nouveaux partenaires africains. La République démocratique du Congo (RDC) a engagé un échange avec l'Algérie afin de tirer profit des mécanismes mis en place pour simplifier les démarches des investisseurs et améliorer l'attractivité économique. Cette dynamique s'est illustrée mardi 21 juillet à travers une réunion de travail organisée par visioconférence entre l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) et l'Agence nationale de promotion des investissements de la RDC. Les directeurs généraux des deux institutions, Omar Rekkache et Rachel Bongo Luanba, ont échangé sur leurs expériences respectives et sur les moyens de renforcer leur coopération.

Au cours de cette rencontre, le responsable de l'AAPI a mis

en avant l'importance d'une meilleure intégration économique africaine, fondée notamment sur le développement des chaînes de valeur régionales et la promotion d'investissements durables. Il a présenté les principaux dispositifs algériens destinés à accompagner les investisseurs, notamment le système du guichet unique, la numérisation des procédures administratives, la gestion du foncier économique ainsi que les outils de mise en relation entre porteurs de projets et partenaires financiers.

Le modèle du guichet unique a particulièrement retenu l'attention de la partie congolaise. Ce dispositif, qui regroupe les représentants de plusieurs administrations et organismes publics, vise à réduire les délais et à faciliter l'accès des investisseurs aux différentes autorisations nécessaires à la réalisation de leurs

projets.

La RDC, qui envisage une évolution de son cadre juridique de l'investissement adopté en 2002, souhaite s'appuyer sur certaines pratiques développées par l'Algérie afin de renforcer la transparence, la stabilité et la lisibilité de son environnement économique.

Parallèlement, le ministre d'État algérien aux Affaires étrangères, Ahmed Attaf, a reçu le ministre congolais de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou Nguesso, en visite de travail en Algérie. Les discussions ont porté sur le renforcement des relations bilatérales et l'identification de nouveaux axes de coopération, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie, de l'industrie pharmaceutique, des mines, de l'enseignement supérieur et de la formation profes-

sionnelle.

Les deux parties ont également abordé les préparatifs de la huitième session de la Commission mixte algéro-congolaise ainsi que plusieurs questions régionales et internationales d'intérêt commun.

À l'issue des échanges entre les agences d'investissement, un accord de principe a été établi pour mettre en place un cadre de coopération dédié au partage d'expertise, à l'échange d'informations sur les opportunités d'investissement, à l'organisation d'initiatives communes de promotion et au rapprochement des opérateurs économiques des deux pays.

Cette coopération s'inscrit dans une volonté plus large de renforcer les partenariats économiques entre pays africains et de favoriser l'émergence d'un environnement plus favorable aux investissements sur le continent.

AFRICA BEE EXPO D'ALGER

La Tanzanie à l'honneur

La Tanzanie sera le pays d'honneur de l'Africa Bee Expo 2026, prévue à Alger du 3 au 6 septembre 2026. La ministre des Ressources naturelles et du Tourisme, Dr Ashatu Kijaji, ouvrira officiellement l'événement à la tête d'une délégation gouvernementale et de professionnels du secteur apicole.

Deuxième producteur de miel en Afrique et dixième au niveau mondial, la Tanzanie fait de l'apiculture un secteur stratégique, avec près de deux millions d'emplois et 77,5 millions de dol-

lars de revenus annuels issus des exportations de miel et de cire. Le pays ambitionne d'augmenter sa production grâce à un potentiel estimé à 9,2 millions de ruches.

Les organisateurs algériens ont choisi la Tanzanie pour ses performances dans la filière, sa production annuelle atteignant 34 000 tonnes de miel, contre 7 300 tonnes pour l'Algérie. L'exposition sera une occasion de renforcer les échanges entre acteurs africains de l'apiculture.



FORMATION PROFESSIONNELLE

Lancement du programme « Sanâa 2 » le 10 octobre

Le programme de formation professionnelle « Sanâa 2 » sera lancé le 10 octobre, a annoncé le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels. Cette nouvelle édition fait suite au succès de « Sanâa 1 », qui a enregistré 173 800 inscriptions, avec 114 133 bénéficiaires orientés vers plus de 600 centres de formation. D'une durée d'environ 90 heures, le programme vise à renforcer les compétences des jeunes dans plusieurs spécialités professionnelles afin de faciliter leur insertion dans le monde du travail et de soutenir leurs projets.

COMMERCE

Les soldes d'été à partir du 26 juillet

Le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national a annoncé, mardi dans un communiqué, que la saison des soldes pour la période estivale débutera à partir du dimanche 26 juillet courant et s'étalera jusqu'au dimanche 6 septembre prochain, pour une durée de six semaines.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions du décret exécutif n° 06-215 du 18 juin 2006 fixant les conditions et les modalités de réalisation des ventes en soldes, des ventes promotionnelles, des ventes en liquidation de stocks, des ventes en magasins d'usines et des ventes au déballage, modifié et complété, précise la même source. A cette occasion, le ministère a appelé l'ensemble des opérateurs économiques à participer à la saison des soldes, en adoptant des prix compétitifs, permettant ainsi aux consommateurs de bénéficier d'offres commerciales variées tout au long de la période des soldes.

OUTRAGE À CORPS CONSTITUÉ

Le verdict de Fethi Gherras confirmé

Les juges de la 10e chambre pénale de la cour d'Alger ont confirmé, avant-hier, le jugement rendu en première instance dans l'affaire impliquant Fethi Gherras. Reconnu coupable d'outrage à corps constitué et de diffusion d'informations jugées diffamatoires, l'ancien coordinateur national du Mouvement démocratique et social (MDS), parti dissous par décision de justice, a été condamné à deux années de prison ferme assorties d'une amende de 300 000 dinars.

Lors de l'audience d'appel, le procureur général a requis la confirmation de la peine sollicitée en première instance par le procureur de la République près le tribunal correctionnel d'Hussein Dey, lequel avait demandé une condamnation à trois ans de prison ferme assortie d'une amende de 300 000 dinars.

Selon les éléments du dossier, Fethi Gherras a été interpellé le 29 septembre 2025 avant d'être placé en garde à vue. Présenté le lendemain devant le parquet du tribunal d'Hussein Dey, relevant de la cour d'Alger, il a été déféré en comparution immédiate à l'issue de son audition.

Le prévenu était poursuivi pour deux chefs d'inculpation, à savoir l'outrage à corps constitué, en vertu de l'article 146 du Code pénal, ainsi que la diffusion de fausses informations parmi le public susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et à la sécurité publique, conformément aux dispositions de l'article 196 bis du même code.

En première instance, son avocate, Me Fetta Sadat, avait plaidé la relaxe pure et simple de son client, estimant que les faits retenus à son encontre étaient dépourvus de fondement juridique et matériel. À la suite de l'arrêt rendu par la cour d'Alger, la défense a annoncé son intention d'introduire un pourvoi en cassation devant la Cour suprême afin d'obtenir la révision de la décision prononcée en appel. Cette version adopte un style plus fluide et plus conforme à l'écriture de la presse judiciaire, tout en conservant la longueur et l'ensemble des faits exposés dans votre texte.

R.H

SCANDALE À LA STAEM

Le PDG par intérim écroué

Les investigations ont mis au jour un présumé système de vente de cigarettes à des sociétés écrans et de transferts illégaux de capitaux vers les Émirats arabes unis.

Par: Redouane Hannachi

Après avoir mis au jour de graves irrégularités dans la gestion interne de la Société algéro-émiratienne de fabrication de tabac (STAEM), le juge d'instruction de la deuxième chambre du pôle pénal financier et économique du tribunal de Sidi M'Hamed a ordonné le placement en détention provisoire du président-directeur général par intérim, identifié par les initiales A.Z., de trois hauts responsables de l'entreprise ainsi que de plusieurs opérateurs privés. Les mis en cause sont poursuivis pour dilapidation de deniers publics, notamment à travers des transferts illicites de capitaux vers les Émirats arabes unis. Ils sont également inculpés pour constitution d'une bande organisée spécialisée dans la spéculation illicite et le blanchiment d'argent.

L'enquête fait également état de poursuites pour octroi d'avantages indus ainsi que pour l'acquisition de plusieurs biens immobiliers situés dans des quartiers résidentiels huppés de la capitale.

UNE COENTREPRISE ALGÉRO-ÉMIRATIE AU CŒUR DE L'AFFAIRE

Il convient de rappeler que la STAEM est issue d'une coentreprise algéro-émiratienne spécialisée dans la fabrication de tabac et de soufre. Cette société est née d'un partenariat entre la Société nationale des tabacs et allumettes (SNTA), devenue depuis Madar, et une société de droit émirati.

Selon les premiers éléments de l'enquête, plusieurs responsables de cette entreprise ont été surpris en flagrant délit de vente de cigarettes à des sociétés écrans



qui leur appartiendraient indirectement. L'affaire a été prise en charge par le Service central de lutte contre le crime organisé (SCLCO) de Saoula qui, au terme de plusieurs semaines d'investigations, a présenté les principaux suspects devant le parquet du pôle pénal financier et économique, lequel a ouvert une information judiciaire.

Les investigations menées par les services de sécurité ont, en outre, révélé l'implication de deux sociétés dans cette affaire. Il s'agit de la STAEM et de l'Union Tobacco Company (UTC), une autre société issue d'un partenariat entre Madar et une entreprise émiratienne, spécialisée dans la fabrication des cigarettes de la marque héritée de l'ancienne SNTA.

Cette version adopte un ton plus proche de celui de la presse judiciaire, avec une syntaxe plus fluide, un vocabulaire juridique plus précis et des transitions plus naturelles, tout en conservant pratiquement la même longueur que votre texte d'origine.

R.H

TRAFIC DE DROGUE

Quatre suspects placés en détention provisoire

Le juge d'instruction près le pôle pénal spécialisé du tribunal de Sidi M'hamed a ordonné le placement en détention provisoire de quatre mis en cause et le placement de deux autres sous contrôle judiciaire dans une affaire de trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Dans un communiqué rendu public mardi, le procureur de la République près la même juridiction a indiqué que cette affaire est traitée conformément aux dispositions de l'article 19 du Code de procédure pénale et de l'article 34 bis 1 de la loi n° 25-03 modifiant et complétant la loi n° 04-18 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes.

L'enquête porte sur une organisation criminelle transnationale composée de neuf personnes. Quatre d'entre elles ont été interpellées en flagrant délit. Il s'agit de Z.Fouad (39 ans), B.Hichem (35 ans), B.Ibrahim (30 ans) et G.Lazhar (51 ans), trouvés en possession d'une cargaison de 133 kilogrammes de cocaïne. Selon le communiqué, l'enquête préliminaire menée par le Service régional de la police judiciaire de la Sécurité de l'Armée relevant de la 1re Région militaire a permis l'interpellation de six suspects, tandis que trois autres personnes demeurent en fuite. Leur identité a été formellement établie. Présentés le 21 juillet 2026 devant le procureur de la République, les mis en cause ont été poursuivis dans le cadre d'une information judiciaire pour détention, transport, stockage, chargement, importation et détention en vue de la vente de drogues dures dans le cadre d'une organisation criminelle transnationale, contrebande aggravée portant atteinte à la sécurité et à la santé publiques, ainsi que blanchiment d'argent en lien avec une organisation criminelle.

À l'issue de leur présentation devant le magistrat instructeur, quatre suspects ont été placés sous mandat de dépôt, tandis que deux autres ont été placés sous contrôle judiciaire. L'enquête judiciaire se poursuit afin de retrouver les trois personnes toujours en fuite et de déterminer l'ensemble des ramifications de ce réseau.

FAF

Le procès de Zetchi reporté au 4 août

Le président de la deuxième section du pôle pénal financier et économique du tribunal de Sidi M'Hamed a décidé de reporter au 4 août prochain le procès de l'ancien président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheireddine Zetchi.

Le renvoi de l'affaire, intervenu avant-hier, fait suite à une demande formulée par les avocats de la défense, qui ont sollicité un délai supplémentaire afin d'examiner l'ensemble des pièces matérielles et juridiques versées au dossier.

S'adressant au président de la juridiction, les avocats ont fait valoir que leurs clients faisaient l'objet d'accusations particulièrement graves et qu'il leur était indispensable de disposer de davantage de temps pour analyser les éléments de preuve ainsi que les chefs d'inculpation retenus à leur encontre.

Lors de la précédente audience, le président de la section avait rejeté les demandes de mise en liberté provisoire introduites par les avocats de Kheireddine Zetchi, de ses successeurs à la tête de la FAF, Charaf Eddine Amara et Djahid Zefizef, ainsi que de plusieurs anciens membres du bureau fédéral. Détenu depuis près de vingt mois, l'ancien patron du football algérien est



poursuivi dans cette affaire aux côtés de Mohamed Saâd, Mounir Debbichi et Abdelghani Nekkache, tous anciens cadres de la Fédération algérienne de football.

Les prévenus sont notamment poursuivis pour des soupçons liés à la conclusion de marchés et de contrats présumés contraires à la législation et à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de cette procédure, le juge d'instruction chargé du dossier avait ordonné, le 9 octobre 2024, le placement en détention provisoire à la prison de Koléa de Mohamed Saâd, ancien secrétaire général de la FAF, de Mounir Debbichi, également ancien secrétaire général, ainsi que

d'Abdelghani Nekkache, ex-directeur de l'administration générale de l'instance fédérale.

Le magistrat instructeur avait ensuite placé Kheireddine Zetchi en détention provisoire le 27 novembre 2024, à l'issue de sa comparution devant le pôle financier et économique du tribunal de Sidi M'Hamed.

Les mis en cause sont également poursuivis pour des soupçons de passation de contrats en violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur, dans le but d'octroyer des avantages injustifiés.

Ils répondent, en outre, des chefs d'abus de fonction, de dilapidation de deniers publics et d'utilisation de leurs fonctions à des fins personnelles.

À rappeler enfin que la chambre d'accusation près la cour d'Alger a confirmé l'ensemble des ordonnances rendues par le juge d'instruction du pôle pénal financier et économique du tribunal de Sidi M'Hamed dans le cadre de cette affaire.

Cette version adopte un style plus fluide et plus conforme à l'écriture journalistique, tout en préservant les faits et la longueur du texte original.

R.H.

ENTRE DÉSERT, HISTOIRE ET AUTHENTICITÉ

L'Algérie, destination phare de 2026

L'Algérie figure désormais parmi les 20 destinations incontournables à visiter en 2026, selon un classement publié par la plateforme spécialisée BBC Travel.

Cette reconnaissance internationale repose avant tout sur la richesse et la diversité exceptionnelles de l'offre touristique algérienne. Des rivages méditerranéens aux vastes étendues sahariennes, en passant par les massifs montagneux et les Hauts-Plateaux, l'Algérie offre une mosaïque de paysages qui séduit aussi bien les amateurs de nature que les passionnés d'histoire.

Cette présence dans un classement mondial traduit également la multiplication des publications et des reportages consacrés au pays par des médias internationaux spécialisés dans le voyage, confirmant ainsi une tendance à la hausse de son attractivité touristique.

Au-delà de ses atouts naturels, l'Algérie se distingue par un patrimoine historique et culturel d'une grande richesse. Héritière de civilisations multiples — berbère, romaine, byzantine et arabe —, elle abrite de nombreux sites archéologiques et monuments emblématiques témoignant de son passé millénaire.

Parmi ses joyaux les plus remarquables figure le parc national du Tassili n'Ajjer, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce site est célèbre pour ses formations rocheuses spectaculaires et ses gravures rupestres préhistoriques, qui continuent de fasciner chercheurs et visiteurs venus du



monde entier.

L'accessibilité financière constitue également un atout majeur. Comparée à d'autres destinations touristiques, l'Algérie représente une alternative abordable, avec

des coûts de séjour et de déplacement relativement compétitifs. Cette dimension économique, associée à l'authenticité de l'expérience proposée, renforce son attractivité auprès d'un public en quête de décou-

vertes inédites, loin des destinations touristiques saturées.

Par ailleurs, le pays développe progressivement une offre touristique plus structurée, portée notamment par des agences spécialisées qui proposent des circuits variés : excursions dans le désert, séjours culturels, découverte des villages traditionnels ou encore immersion dans les festivals locaux. Ces initiatives contribuent à valoriser les spécificités régionales et à mettre en lumière les traditions vivantes, véritables piliers de l'identité nationale.

L'Algérie séduit également par la richesse de son patrimoine immatériel. Les coutumes, l'artisanat, la gastronomie et les manifestations culturelles constituent autant d'éléments qui enrichissent l'expérience touristique et offrent aux visiteurs une immersion authentique dans le quotidien des populations locales.

Cette dimension humaine et culturelle apparaît aujourd'hui comme un facteur déterminant dans le choix des voyageurs.

En somme, cette reconnaissance internationale marque une étape importante pour le tourisme algérien. Elle reflète non seulement la valorisation de ses atouts naturels et patrimoniaux, mais aussi les perspectives prometteuses d'un secteur en pleine évolution, appelé à jouer un rôle croissant dans le développement économique du pays.

SQUAT DES PLAGES

La justice resserre l'étau à Oran

La lutte contre l'exploitation illégale des plages et des parkings se poursuit à Oran. En l'espace d'une semaine, douze personnes ont été condamnées à six mois de prison ferme pour occupation illicite du domaine balnéaire.

Le tribunal d'Aïn El Turck a,

pour la troisième fois, rendu un verdict similaire en condamnant cinq individus à une peine de six mois de prison ferme pour exploitation illégale de la plage de Ras Falcon. Les mis en cause, placés en détention, avaient été interpellés dimanche dernier par les éléments de la brigade

mobile de la police judiciaire relevant de la sûreté de la daïra d'Aïn El Turck, lors d'une opération de contrôle menée sur le site. L'intervention a permis la saisie de 105 chaises, 22 tables, 11 parasols et deux tentes utilisés pour cette activité non autorisée. Cette décision intervient

après deux précédentes affaires jugées par le même tribunal. La première concernait quatre personnes poursuivies pour l'exploitation illégale de la plage Snouber, à Aïn El Turck. La seconde impliquait trois individus accusés d'avoir exploité illicitement deux parkings situés au

niveau de la plage de Bousfer.

À travers ces actions judiciaires, les autorités entendent mettre fin aux pratiques de privatisation anarchique du littoral et garantir aux estivants un accès gratuit aux plages, conformément aux instructions du wali d'Oran.

ACCIDENT DE LA ROUTE

Une soixantaine de décès en une semaine

Cinquante-sept personnes sont décédées et 2.183 autres ont été blessées dans 2.582 accidents de la circulation survenus durant la période du 12 au 18 juillet, dans plusieurs wilayas, indique, mardi, un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Mascara avec 6 morts et 31 blessés, suite à 30 accidents de la circulation, précise la même source. Dans le cadre du dispositif de surveillance des plages, 7.379 interventions ont été effectuées par la Protection civile, ayant permis de sauver 5.147 personnes de la noyade, de prodiguer des soins de première urgence à 1827 autres et d'évacuer 391 personnes vers les structures sanitaires locales, ajoute le bilan, déplorant, toutefois, le décès de 10 personnes en mer et de 7 autres dans des réserves d'eau. Durant la même période, les unités de la Protection civile sont intervenues pour l'extinction de 5.702 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas de Sétif (349), Constantine (343) et Alger (324). Pour ce qui est du dispositif de lutte contre les incendies de forêts et de récoltes, il a été procédé à l'extinction de 1.100 incendies de couvert végétal à travers plusieurs wilayas.

PRISE EN CHARGE DES SINISTRÉS DES FEUX DE FORÊTS

Les cellules de solidarité à pied d'œuvre

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme poursuit ses actions d'accompagnement au profit des citoyens touchés par les feux de forêt, à travers la mobilisation des cellules de proximité de solidarité dans les zones sinistrées.

Selon un communiqué du ministère rendu public mardi, cette intervention s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par

les pouvoirs publics pour faire face aux conséquences des incendies. Sur instruction de la ministre Soraya Mouloudji, les directions de l'action sociale et de la solidarité (DASS) des wilayas concernées ont renforcé leurs dispositifs d'intervention sur le terrain.

Des équipes pluridisciplinaires, composées notamment de psychologues et d'assistants sociaux, ont été mobilisées afin

d'apporter un soutien psychosocial aux familles sinistrées, d'assurer une écoute active et d'accompagner les personnes affectées par ces événements.

Sur le terrain, les cellules de proximité de solidarité procèdent à l'évaluation des besoins des populations touchées, dispensent les premiers secours psychologiques et orientent les cas nécessitant un suivi spécialisé vers les structures compé-

tentes.

Les opérations d'accompagnement ont notamment concerné plusieurs régions relevant des wilayas de Souk Ahras, El Tarf, Annaba, Guelma, Béjaïa et Bouira, où les équipes poursuivent leurs interventions auprès des citoyens sinistrés afin de contribuer à atténuer les impacts humains et psychologiques causés par les feux de forêt.

TÉBESSA

Une bande de quartier démantelée

Les services de la Gendarmerie nationale de Tébessa ont démantelé une bande de quartier composée de cinq individus et procédé à la saisie d'armes blanches, a indiqué mardi un communiqué de la Gendarmerie nationale. L'opération a été menée par les éléments des brigades de sécurité et d'investiga-

tion de la Gendarmerie nationale de Chréa, relevant du groupement territorial de Tébessa, dans le cadre de la lutte contre les différentes formes de criminalité et notamment contre le phénomène des bandes de quartiers. Selon le communiqué, l'intervention fait suite à plusieurs appels signalant une violente

rixie entre un groupe de personnes utilisant des armes blanches. Dépêchés sur les lieux, les gendarmes ont interpellé plusieurs individus en possession d'épées ainsi que de bâtons en bois et en fer, qui menaçaient la sécurité des citoyens et troublaient l'ordre public.

Les cinq suspects ont été

arrêtés et les armes blanches saisies. Les enquêteurs ont également récupéré une quantité de cocaïne lors de cette opération.

Après l'accomplissement des procédures légales, les mis en cause ont été présentés devant les autorités judiciaires compétentes, a précisé la même source.

DÉSARMEMENT DU HEZBOLLAH JOSEPH Aoun fixe les conditions

Le président libanais défend une approche progressive : retrait sioniste, contrôle de l'armée et reconstruction étatique.

Le président libanais Joseph Aoun a fixé trois conditions à la possibilité d'un désarmement du Hezbollah, plaçant en tête de ses exigences la fin de l'occupation sioniste des zones encore occupées dans le sud du Liban.

Lors d'un dîner organisé à Washington par l'ambassadrice du Liban aux États-Unis, Nada Hamade Moawad, en présence de membres du Congrès américain et de responsables de l'administration américaine, Joseph Aoun a évoqué directement la question du désarmement du Hezbollah, un dossier au centre des discussions politiques internes et internationales.

Le président libanais a estimé que cette étape devait être liée à «la fin de l'occupation sioniste», au «déploiement complet de l'armée libanaise» et à la mise en œuvre d'un programme de reconstruction placé exclusivement sous l'autorité de l'État.

Cette déclaration intervient au lendemain du retrait sioniste de la localité de Zawtar al-Gharbiya, dans le sud du pays, où l'armée libanaise a commencé son déploiement dans le cadre de la première phase d'un accord-cadre conclu entre le Liban, les États-Unis et l'entité sioniste.

DÉPLOIEMENT DE L'ARMÉE LIBANAISE DANS LE SUD

Le Premier ministre libanais Nawaf Salam s'est rendu dans la localité de Zawtar al-Gharbiya après le retrait sioniste, accompagné du ministre de la Défense Michel Menassa, du chef d'état-major de l'armée, le général Hassan Awda, ainsi que de plusieurs responsables militaires et administratifs.

Sur place, il a affirmé que le retrait sioniste constituait «le début d'un processus» devant aboutir à un retrait complet des forces sionistes de l'ensemble du territoire libanais.

Nawaf Salam a souligné que la présence de l'État dans le Sud revêtait une dimension



politique et symbolique importante, assurant que le gouvernement poursuivrait ses efforts diplomatiques pour garantir la souveraineté du Liban.

Il a également indiqué que les forces armées et les services de sécurité étaient mobilisés pour accompagner le retour des habitants dans leurs villages, précisant que les prochaines étapes concerneront la réouverture des routes, l'enlèvement des débris et la remise en service des infrastructures essentielles.

Le gouvernement prévoit notamment de rétablir progressivement les services liés à l'eau, l'électricité et les télécommunications, ainsi que de mettre en place des solutions d'hébergement provisoire pour faciliter le retour des populations déplacées.

UN ACCORD PRÉVOYANT UN RETRAIT PROGRESSIF

L'armée libanaise avait annoncé mardi le début du déploiement de ses unités à

Zawtar al-Gharbiya, une localité située au sud du fleuve Litani et considérée comme une zone pilote dans le cadre de l'accord signé le 26 juin dernier.

Cet accord prévoit un retrait progressif des forces sionistes des territoires libanais occupés, avec un transfert de la responsabilité sécuritaire à l'armée libanaise dans les zones évacuées.

Le texte prévoit également le désarmement des groupes armés, une disposition visant notamment le Hezbollah.

Les États-Unis avaient annoncé le lancement des opérations dans les zones pilotes de Froun, Srafa et Zawtar al-Gharbiya, sous la supervision du groupe de coordination militaire chargé du dossier libanais.

NABIH BERRI APPELLE À DES RÉSULTATS CONCRETS

De son côté, le président du Parlement libanais Nabih Berri a estimé que l'essentiel après la rencontre entre Joseph Aoun et Donald Trump à Washington résidait

dans «les résultats sur le terrain» et non dans l'image politique du sommet.

Dans une déclaration au quotidien Asharq Al-Awsat, Berri a affirmé que la priorité était de consolider le cessez-le-feu et d'obtenir des retraits effectifs, estimant que ces objectifs n'étaient pas encore atteints.

Il a minimisé la portée du retrait sioniste de Zawtar al-Gharbiya, considérant qu'il s'agissait d'une opération limitée, tout en dénonçant la poursuite des destructions visant des habitations, des infrastructures et des zones civiles.

Nabih Berri a appelé à des avancées concrètes avant de juger la réussite du processus engagé.

Réagissant aux propos de Donald Trump selon lesquels il rejoindrait le processus après avoir constaté des progrès, il a déclaré avec ironie que «Trump semble mieux le comprendre que les Libanais».

Lors de son entretien avec Donald Trump, Joseph Aoun avait également évoqué la position de Nabih Berri, dont le rôle dans les négociations est considéré comme important en raison de son influence politique.

Le président libanais a défendu le chef du Parlement, affirmant qu'il soutenait la fin de la guerre et de l'état d'hostilité, tout en soulignant la nécessité pour lui de prendre en compte la sensibilité de sa position politique et ses relations avec le Hezbollah.

Joseph Aoun a qualifié Nabih Berri «d'homme d'État», estimant qu'il connaissait parfaitement les souffrances du sud du Liban et souhaitait parvenir à une issue mettant fin au conflit.

Donald Trump a également exprimé sa confiance dans le rôle de Nabih Berri, affirmant qu'il rejoindrait le processus lorsqu'il constaterait des avancées concrètes dans l'application de l'accord.

R.I/agences

ÉTATS-UNIS-IRAN

Le dialogue survit au milieu des frappes

L'armée américaine a annoncé avoir mené sa onzième nuit de frappes contre l'Iran, ciblant notamment des hangars d'avions et des sites de stockage de drones. Selon Washington, ces opérations visent à «continuer d'affaiblir les capacités militaires iraniennes utilisées pour attaquer les navires commerciaux dans le détroit d'Ormuz». Le secrétaire d'État américain Marco Rubio a affirmé que l'Iran se trouvait dans une «situation très difficile», tout en assurant que les États-Unis restaient disposés à parvenir à un règlement diplomatique avec Téhéran.

«Si eux sont sérieux, nous le sommes aussi, et s'ils ne le sont pas, nous prendrons les mesures nécessaires pour protéger nos intérêts et ceux de nos alliés», a déclaré Rubio lors d'une réunion de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à Manille. Le chef de la diplomatie américaine a également averti qu'un contrôle iranien du détroit d'Ormuz constituerait «un précédent extrêmement dangereux» pour le monde, estimant qu'aucun

pays ne devait pouvoir contrôler une voie maritime internationale, imposer des droits de passage ou menacer les navires.

Les ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN ont exprimé leur inquiétude face à l'escalade militaire au Moyen-Orient.

LES EFFORTS DIPLOMATIQUES SE POURSUIVENT

Malgré la poursuite des frappes, les canaux diplomatiques restent ouverts. Selon un responsable iranien cité par Reuters, Téhéran aurait reçu une proposition des médiateurs pour un cessez-le-feu de dix jours, afin de préserver l'accord temporaire conclu entre les États-Unis et l'Iran en juin dernier. Dans ce contexte, le ministre iranien de l'Intérieur Eskandar Momeni s'est rendu au Pakistan, pays jouant un rôle de médiateur, afin de demander la poursuite des efforts diplomatiques.

Sur le terrain, les forces américaines ont néanmoins poursuivi leurs opérations militaires pour la

onzième nuit consécutive. Des explosions ont été signalées à Téhéran, où les défenses aériennes iraniennes ont été activées. Des explosions ont également été rapportées dans les villes de Chabahar et Konarak, ainsi qu'à Bouchehr, qui abrite l'unique centrale nucléaire iranienne. De son côté, l'Iran affirme avoir ciblé des positions militaires américaines au Bahreïn, au Koweït et en Jordanie, ainsi qu'un pétrolier dans le détroit d'Ormuz. Téhéran a également revendiqué une attaque contre une infrastructure liée à Amazon au Bahreïn, une information qui n'a pas été confirmée.

Le président américain Donald Trump a indiqué que 18 soldats américains avaient été tués depuis le début du conflit, dont quatre lors d'attaques iraniennes contre des bases américaines en Jordanie et en Irak.

INCERTITUDES AUTOUR DU POUVOIR IRANIE

Par ailleurs, le président iranien Massoud Pezeshkian a affirmé

que les contacts avec le nouveau guide suprême Mojtaba Khamenei se renforçaient progressivement, assurant que les démarches liées aux négociations étaient menées conformément à ses orientations.

Pezeshkian a accusé la télévision publique iranienne de ne diffuser que les déclarations opposées aux négociations avec Washington, tout en ignorant, selon lui, les appels du guide suprême à mettre fin à la crise.

L'absence publique de Mojtaba Khamenei depuis son accession au poste de guide suprême continue cependant d'alimenter les interrogations. Les autorités iraniennes n'ont publié aucune image ou intervention récente de sa part, son rôle étant principalement visible à travers des communiqués écrits.

DES DIVERGENCES AU SOMMET DE L'ÉTAT

Les déclarations de Pezeshkian révèlent des tensions internes sur l'interprétation de la position du guide suprême

concernant la guerre et les négociations avec les États-Unis.

Alors que les conservateurs insistent sur la méfiance envers Washington, le président iranien affirme que le guide soutient les démarches diplomatiques visant à sortir de la crise.

Mohsen Rezaï, conseiller du guide suprême et ancien commandant des Gardiens de la révolution, a livré une version différente, mettant en avant les avertissements contre les États-Unis et le manque de confiance dans les engagements américains.

Cette divergence reflète la lutte d'influence entre les partisans du dialogue et ceux favorables à une ligne plus dure face à Washington.

Les tensions militaires ont également pesé sur les marchés. Les prix du pétrole ont poursuivi leur hausse en Asie, après une progression de plus de 2 % la veille. Le baril de Brent a dépassé les 91 dollars, tandis que les prix de l'essence aux États-Unis ont franchi à nouveau le seuil des quatre dollars le gallon.

SQUADRA AZZURRA

Maldini lance l'opération Guardiola

Malgré les discussions engagées par Paolo Maldini et Leonardo, l'entraîneur espagnol souhaite prendre son temps avant de retrouver un banc. L'Italie tente néanmoins un pari ambitieux pour convaincre l'un des techniciens les plus titrés du football mondial.



L'Italie a fait de Pep Guardiola sa cible prioritaire pour le poste de sélectionneur laissé vacant. Selon un article de Football Italia, le directeur technique Paolo Maldini et son conseiller Leonardo se sont rendus à Barcelone ce week-end afin de rencontrer personnellement l'entraîneur espagnol.

La Fédération italienne de football rêve de s'attacher les services de Guardiola, dont le palmarès est exceptionnel, après son départ de Manchester City, où il a passé les dix dernières années.

Fabrizio Romano, spécialiste du marché des transferts, a fait le point sur la situation et estime que les chances de voir Guardiola accepter l'offre italienne restent très faibles. Selon lui, l'entraîneur souhaite avant tout prendre du recul et profiter d'une période de repos avant de se lancer dans un nouveau projet.

S'exprimant sur sa chaîne YouTube, Romano a déclaré : « La réalité dans l'entourage de Guardiola, c'est que Pep a l'intention de consacrer du temps à sa famille et

de ne pas reprendre immédiatement. »

Le journaliste a également partagé une photo de Paolo Maldini et Leonardo à leur retour de Barcelone, confirmant que la mission de la Fédération italienne s'annonce particulièrement difficile. Il a ajouté : « S'ils parviennent à le convaincre, ce sera un miracle et un véritable coup de maître, car les chances sont très faibles. »

La Fédération italienne de football (FIGC) a néanmoins confirmé qu'elle avait un objectif

clair et ambitieux : ramener la Squadra Azzurra au plus haut niveau mondial en misant sur un entraîneur de référence comme Guardiola.

Le président de la Fédération, Giovanni Malagò, a reconnu publiquement l'existence de discussions avec l'ancien entraîneur de Manchester City. Ces échanges seraient menés par Paolo Maldini, directeur des équipes nationales, ainsi que par Leonardo, conseiller de la FIGC.

« Des exceptions ont été envisagées, notamment pour un nom qui domine actuellement le football mondial : Pep Guardiola. Des exceptions pour des raisons évidentes que je ne souhaite pas évoquer ici. Mais cela ne signifie pas forcément que l'accord se concrétisera », a déclaré Malagò sur la chaîne YouTube Cronache di Spogliatoio.

L'objectif de cette « opération Guardiola » est de bâtir un projet capable de qualifier l'Italie pour la Coupe du monde 2030, après plusieurs absences historiques lors des dernières éditions. La Fédération italienne serait prête à dépasser ses limites budgétaires habituelles et à proposer des

conditions exceptionnelles afin de convaincre l'entraîneur catalan.

La FIGC doit toutefois avancer rapidement, les prochaines échéances internationales approchant. Paolo Maldini et Leonardo devraient attendre la réponse définitive de Guardiola avant d'étudier d'autres pistes, notamment celles menant à Andrea Pirlo ou Roberto Mancini.

En attendant, Pep Guardiola devrait poursuivre tranquillement sa période de repos loin des terrains, en profitant de sa famille et en prenant le temps de réfléchir à son prochain défi.

●BELGIQUE VAN BOMMEL À LA BARRE TECHNIQUE



Les Diables rouges tourment déjà la page Rudi Garcia. La Fédération belge aurait trouvé son successeur en la personne du Néerlandais Mark van Bommel, qui devrait s'engager jusqu'à l'Euro 2028. Ancien international néerlandais, van Bommel a entraîné le PSV Eindhoven, le VfL Wolfsburg et le Royal Antwerp, avec lequel il a remporté un triplé national en 2023 avant d'être licencié en 2024. Sans club depuis deux ans, il s'apprête à relever un nouveau défi à la tête de la sélection belge.

Son premier rendez-vous est prévu face à l'Italie le 25 septembre, avant un déplacement en Turquie puis un duel face aux Bleus de Zinedine Zidane le 5 octobre.

●PREMIER LEAGUE MANCHESTER UNITED CIBLE ZAÏRE-EMERY

Manchester United pourrait tenter de recruter Warren Zaïre-Emery cet été. Selon Top Mercato, les Red Devils prépareraient une offre de 60 millions d'euros, mais le PSG valoriserait son jeune milieu de terrain à environ 80 millions d'euros. À seulement 20 ans, l'international français s'est imposé comme un joueur important du club parisien depuis son intégration en équipe première en 2022. Sous contrat jusqu'en juin 2029, il reste un élément clé du projet du PSG, qui n'est pas contraint de le vendre. Pour convaincre Paris, Manchester United devra donc probablement revoir son offre à la hausse.

SAUDI PRO LEAGUE

Al-Nassr sous pression financière

À l'approche de l'ouverture du mercato estival 2026-2027, les deux grands clubs de Riyad connaissent des trajectoires opposées. Alors qu'Al-Hilal prépare une nouvelle offensive sur le marché, Al-Nassr peine à avancer, freiné par des contraintes financières.

Le mercato de la Roshn Saudi League ouvrira ses portes le 22 juillet et plusieurs clubs ont déjà commencé à renforcer leurs effectifs. Al-Nassr, en revanche, figure parmi les rares formations sans aucune recrue à ce jour.

Le départ de Marcelo Brozović a laissé un vide au milieu de terrain, mais le club n'a toujours pas réussi à attirer son remplaçant. La piste du Portugais Samu Costa, milieu du Real Majorque, reste bloquée en raison des procédures de contrôle financier qui encadrent désormais les dépenses du club.

À l'inverse, Al-Hilal affiche de grandes ambitions. Le « Leader » a déjà enregistré plusieurs arrivées locales et serait proche de bou-



cler un transfert majeur avec Crysencio Summerville. L'ailier néerlandais de West Ham pourrait rejoindre Riyad contre environ 80 millions d'euros, ce qui ferait de lui le deuxième joueur le plus cher de l'histoire du championnat saoudien derrière Neymar (90 M€), mais devant Jhon Durán (77 M€).

L'offre d'Al-Hilal aurait également dépassé

celle de l'AS Roma, qui proposait environ 46 millions d'euros pour le joueur. Le club saoudien continue par ailleurs d'être associé à plusieurs stars internationales, dont Alessandro Bastoni et Harry Kane.

Cette différence de dynamique n'est pas nouvelle. Lors du dernier mercato hivernal, Al-Hilal avait multiplié les recrutements, tandis qu'Al-Nassr n'avait enregistré qu'une seule arrivée. Une situation qui nourrit les critiques des supporters, notamment autour de la gestion des investissements entre les deux clubs.

Propriété du Fonds public d'investissement saoudien, Al-Nassr reste soumis à des restrictions budgétaires, contrairement à Al-Hilal qui bénéficie d'un soutien financier extérieur important. À l'heure actuelle, les deux rivaux de Riyad abordent donc le mercato avec des réalités totalement différentes : l'un veut frapper fort, l'autre cherche à retrouver de la stabilité.

●CAN 2032

UNE ALLIANCE
TRIPARTITE CANDIDATE

La Fédération nigérienne de football a annoncé officiellement le dépôt d'une candidature conjointe du Burkina Faso, du Mali et du Niger pour l'organisation de la phase finale de la Coupe

d'Afrique des nations 2032. Cette initiative fait du trio sahélien le premier candidat officiellement déclaré pour l'attribution de cette édition de la compétition continentale.

Dans un communiqué officiel, l'instance nigérienne a indiqué que la Confédération africaine de football (CAF) avait validé la manifestation d'intérêt soumise par les trois pays, conformément à l'appel lancé par l'organisme continental au début du mois de juillet pour recueillir les candidatures relatives aux éditions 2028, 2032 et 2036 de la CAN.

« La Fédération nigérienne de football informe l'opinion publique nationale et l'ensemble de la famille du football que la Confédération africaine de football a officiellement confirmé la validation de la manifestation d'intérêt du Burkina Faso, du Mali et du Niger pour l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations 2032 », précise le communiqué.

Cette candidature commune constitue une étape majeure dans la stratégie de coopération sportive entre les trois nations. Elle traduit leur ambition d'accueillir, pour la première fois sous une formule

collective, le plus prestigieux rendez-vous footballistique du continent africain.

CAN 2028 :
LA LIBYE ENTRE EN SCÈNE

Dans la perspective de l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations 2028, la Libye a officiellement annoncé son intention d'accueillir le tournoi. Cette édition marquera la dernière CAN disputée avant l'adoption du nouveau calendrier prévoyant une organisation de la compétition tous les quatre ans. La candidature libyenne intervient alors que plusieurs autres pays ont exprimé leur intérêt pour accueillir l'événement, sans toutefois avoir encore soumis de dossiers officiels. Parmi eux figurent notamment l'Égypte, la candidature commune du Botswana et de l'Afrique du Sud, ainsi que l'Éthiopie.

La CAF devra désormais examiner les différents dossiers avant de désigner les pays hôtes des prochaines éditions de la Coupe d'Afrique des nations.

MC ALGER

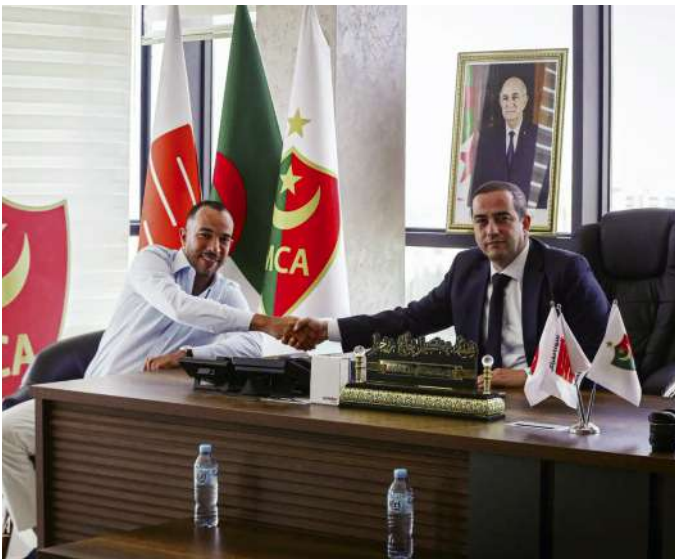
L'été des grandes manœuvres

À l'approche de la nouvelle saison sportive, le champion d'Algérie en titre poursuit sa préparation sur tous les fronts.

Le MC Alger a entamé une nouvelle phase de préparation en vue de la saison 2026-2027. La délégation du Doyen a quitté le territoire national à destination de l'Autriche pour un stage estival destiné à renforcer les capacités physiques et tactiques du groupe avant le lancement officiel de la compétition.

Durant ce séjour, les Vert et Rouge disputeront plusieurs rencontres amicales afin de jauger leur niveau de préparation face à des adversaires de qualité. Selon le programme dévoilé par la direction du club, le MCA affrontera notamment Mamelodi Sundowns FC le 27 juillet, avant de croiser le chemin des formations saoudiennes Al Hilal SFC, le 29 juillet, puis Al Shabab FC, le 3 août. D'autres matchs amicaux pourraient également être ajoutés au programme face à des clubs arabes, dans l'objectif de permettre au staff technique d'affiner ses choix avant le début de la saison.

Parallèlement au travail



effectué sur le terrain, la direction mouloudéenne poursuit également sa restructuration administrative. L'ancien défenseur international algérien Djamel Benlamri a officiellement rejoint l'organigramme du club en qualité de manager général et porte-parole. À 36 ans, le champion d'Afrique 2019 avec l'équipe nationale entame ainsi une nouvelle étape après avoir

raccroché les crampons à l'issue de son passage à l'ES Mostaganem.

Déjà présent dans le paysage médiatique sportif en tant que consultant, Benlamri succède à Sid Ahmed Khediss, qui occupait cette fonction depuis une saison. La direction du MCA entend ainsi renforcer son organisation interne, alors qu'un poste de directeur sportif

pourrait prochainement être pourvu. Parmi les noms évoqués figure celui d'Adlène Guedioura, autre ancien international sacré en 2019, qui serait l'un des candidats envisagés pour accompagner la politique sportive du club, notamment en matière de recrutement.

Dans cette dynamique de construction sur le long terme, le MC Alger a également assuré l'avenir de l'un de ses jeunes talents. Le club a annoncé la prolongation du contrat de Yaâkoub Gassi jusqu'en juin 2031. Formé au sein du Mouloudia, le jeune défenseur bénéficie de la confiance de ses dirigeants, désireux de conserver leurs meilleurs éléments et de bâtir une équipe compétitive durablement.

Entre renforcement de l'effectif, consolidation de sa structure dirigeante et valorisation de ses jeunes joueurs, le Doyen affiche une volonté claire : aborder les prochains défis avec davantage de stabilité et d'ambition, aussi bien sur la scène nationale que continentale.

BUNDESLIGA

Dortmund retient Bensebaini

Ramy Bensebaini aurait pu être l'une des surprises de ce mercato estival. Selon plusieurs sources françaises, le Paris Saint-Germain se serait sérieusement intéressé au défenseur international algérien afin de renforcer son secteur défensif.

Le récent double champion d'Europe recherchait une alternative crédible à Nuno Mendes sur le flanc gauche, et le profil du joueur du Borussia Dortmund correspondait parfaitement aux attentes de Luis Campos. Capable d'évoluer aussi bien au poste de latéral gauche qu'en défense centrale, Bensebaini représentait une option particulièrement attractive. Cependant, le dossier n'aurait jamais réellement avancé. La direction du Borussia Dortmund aurait opposé un refus catégorique à toute possibilité de départ de l'international algérien, dont le contrat court jusqu'en juin 2027.

Malgré le risque de voir le joueur quitter le club librement à l'issue de son bail, les dirigeants allemands privilégieraient la stabilité en conservant un élément d'expérience, apprécié pour sa polyvalence et son leadership au sein du groupe.

Face à cette position jugée inflexible, le PSG aurait finalement changé de cible. Le club parisien se serait tourné vers le Français Lucas Digne, qui évolue à Aston Villa, dont la clause libératoire serait estimée à une dizaine de millions d'euros.

En Bundesliga, le défenseur algérien a particulièrement brillé sur le plan offensif, avec cinq réalisations et deux passes décisives en 21 apparitions. Des statistiques remarquables pour un joueur à vocation défensive.

USM KHENCHELA

Dix recrues pour renforcer l'effectif

L'USM Khenchela a annoncé l'arrivée de dix nouveaux joueurs en prévision de la saison 2026-2027. Ces renforts viennent compenser plusieurs départs importants, dont Bekir, Jaouchi, Essang-Matouti et Mbella Etouga. Le club a recruté notamment trois joueurs de l'ES Sétif (Bencheikh Lefkoun, Boubekeur et Daoud), ainsi que Chaïbi, Benzid, Amrane, Boukhalfa et Maâtahhal. L'USMK a également engagé deux attaquants africains : le Guinéen El Hacène Camara et l'Ivoirien Issouf Camara.

AMICAL

Le CRB accroché par Al-Hazem

En stage à Tabarka (Tunisie), le CR Belouizdad a été tenu en échec (1-1) par Al-Hazem SC en match amical de préparation à la saison 2026-2027. Abdelaziz Kahia a inscrit l'unique but du Chabab en première période. En Tunisie jusqu'au 10 août, les Rouge et Blanc disputeront encore cinq matchs amicaux pour peaufiner leurs réglages technico-tactiques après un premier stage physique effectué à Tlemcen.

JS EL-BIAR

Yahia Chérif raccroche les crampons

À 41 ans, Sid Ali Yahia Chérif a officiellement annoncé sa retraite sportive après une dernière saison réussie avec la JS El Biar, conclue par une accession historique en Ligue 1. Attaquant polyvalent et reconnu pour son professionnalisme, sa discipline physique et sa longévité exceptionnelle, l'ancien international A' quitte les terrains après plus de deux décennies au plus haut niveau. Formé au RC Kouba, il s'était révélé lors de la montée du club en Ligue 1 avant d'être convoqué en équipe nationale A en 2008 par Rabah Saâdane.

Passé notamment par la JS Kabylie, le MC Alger, le CR Belouizdad et la JS Saoura, Yahia Chérif a



enrichi son palmarès de trois Coupes d'Algérie (2011, 2014 et 2017). Avec le CRB, il avait marqué la finale 2017 en inscrivant le but

victorieux en prolongation face à l'ES Sétif. À la JS Saoura, il avait également connu sa meilleure saison statistique avec 12 réalisations à l'âge de 33 ans.

Après un retour au RC Kouba, son club formateur, il a relevé un dernier défi avec la JS El Biar. Une aventure couronnée de succès, qui lui a permis de quitter les pelouses sur une montée historique.

Sélectionné avec l'équipe d'Algérie A' et participant au CHAN 2011 au Soudan, Sid Ali Yahia Chérif entame désormais une nouvelle étape dans le football. Il devrait poursuivre son parcours dans le milieu sportif en prenant en charge l'académie de la JS El Biar.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE VOLLEYBALL

Les U18 à Alexandrie pour briller

Les deux délégations algériennes ont rejoint la ville égyptienne à quelques heures du coup d'envoi de cette compétition continentale, qui réunira les meilleures sélections africaines U18 dans les tableaux masculin et féminin.

Placée sous l'égide de la Confédération africaine de volley-ball (CAVB), cette édition constitue l'un des rendez-vous importants du calendrier continental des jeunes catégories. Durant une dizaine de jours, les équipes engagées tenteront de décrocher les titres africains tout en offrant à leurs jeunes joueurs une expérience internationale précieuse, étape déterminante dans leur progression vers le haut niveau.

Au-delà de la compétition sportive, le Championnat d'Afrique U18 représente une véritable vitrine pour les futurs talents du volley-ball africain. Plusieurs d'entre eux sont appelés à rejoindre, dans les années à venir, les sélections nationales seniors et à porter les couleurs de leurs pays lors des grandes



échéances continentales et mondiales.

Les rencontres se dérouleront au Pioneers Club d'Alexandrie. Outre l'Égypte, pays hôte, la compétition réunira notamment l'Algérie, la Tunisie, la Libye, le Burundi, le Cameroun, le Cap-Vert, le Rwanda et le Sénégal.

BASKETBALL

Le Championnat arabe 2026 reporté

Le Championnat arabe des nations 2026 de basketball, seniors messieurs, prévu en Égypte du 4 au 12 août prochain, a été reporté, a annoncé la Fédération algérienne de basketball (FABB).

Selon un communiqué de la FABB, l'Union arabe de basketball a justifié ce report par « les circonstances exceptionnelles que connaissent certains pays arabes », ayant affecté le nombre de sélections participantes. La nouvelle date de la compétition sera annoncée ultérieurement. Tenant du titre après son sacre à Bahreïn l'année dernière, l'Algérie devait défendre sa couronne. Les protégés d'Ali Bouziane avaient entamé leur préparation avec plusieurs stages, dont le dernier en Slovénie du 4 au 14 juillet, ponctué par des rencontres amicales.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement

- 1- Mammifère se déplaçant par bonds.
2- Personne qui trompe par de fausses apparences.
3- Article masculin - Imiter le cri du cerf.
4- Mollusque - Négation. 5- Production des abeilles - D'une seule couleur. 6- Les talons de tels souliers sont usés - Symbole du cheval. 7- Meurtris, en parlant de fruits - Participe passé de choir. 8- Vallée bretonne envahie par la mer - Affligée d'une tare.
9- Indique la matière - Source d'eau chaude jaillissant par intermittence.

Verticalement

- 1- Unité pratique de distance. 2- D'Amérique.
3- Symbole du neptunium - Usina à la meule.
4- Le plus grand de tous les signes. 5- Faite avec audace - Traduire en justice. 6- Organe féminin - Variété de champagne. 7- Partie de parer - Homme d'ordre. 8- Marque le lieu - Ensemble d'oiseaux d'une même couvée encore au nid.
9- Boîte de vote - Réserver un mauvais accueil.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Cantinale Continental Continentale Continantale	Psykotrope Psycotrope Psychotroppe Psychotrope
Praguematique Pragmatic Pragmatique Pragmmatique	Commission Comission Commision Commijon

Les mots fléchés

DROITURE BOUFFI		UNITÉ EN ÉLECTRICITÉ CRIE COMME LE POUSSIN		DUPLICITÉ RIEN À DIRE		DIMINUTIF DE LAD-PHARMA ABUSÉE IL PÉTILLE EN ITALIE		OBTIENDRAI LEURRANT		ORGANE DE LA VUE À ELLE		SANS FIN
FERAIT GRAND BRUIT PRISONNIERS												
RIGOLÉ AMÉRIN-DIENS			GRAND FILM DU BATEAU CACHÉES					DIEU ÉGYPTIEN DÉTRUIT		ARTICLE MASCULIN FUS SANS TRAVAIL		TUÉ FROIDE-MENT
				PRIT LE REPAS DU SOIR DIGNITAIRE RELIGIEUX					CRI DE BŮCHERON			
BLATTE		MÈCHE REBELLE SUD DE LA FRANCE				RECOUVERT DÉCHIFFRÉ						
									SOUFFRANCE PAUVRE			
DEVISE À ROME LIGOTÉ					PREMIER IMPAIR			PAS BRILLANTS SPORT D'EAU				
						DANSE DES ANNÉES 60 USAS						SOUILLÉ
PRIT LE SEIN SORTI DU CHOU					FICELAS NAGEOIRE DE REQUIN					AVEC LES COUTUMES LITHIUM		
		SOUTIEN DE MUR TEINTÉES EN BRUN-JAUNE					COMME 3,1416				ZÉLÉ	
ET LE RESTE	TIBIA OU HUMÉRUS N'IMPORTE QUELLE			MAJES-TUEUX DÉCAMPÉ								
			PRESSENT SORTE DE CÉRAMIQUE							TERME DE CONDITION ATTAQUE AÉRIENNE		
INSTRUMENT À VENT REMETTRE SUR PIED							INNOCENTS MOT DE DOUTE					IL PORTE LE SOC
						COGNAIS						
ARTICLE DE GOLF DÉBRIS DE BOUTEILLE				DE VIVE VOIX				POISSON ROUGE				
						ATTAQUE DE BANQUE						

BIFFE-TOUT

EN 10 LETTRES :

Petite loupe de fort grossissement

ABONNEMENT	FAIBLE	PLATANE
ACHILLE	FONDATION	POISON
AFFOLEMENT	FRELON	PRUDENTE
APACHE	GALERIE	RELENT
BANDONÉON	HALETANT	RÉVEILLON
BOTTILLON	HÉRON	ROUCOULADE
CAOUTCHOUC	HUMOUR	RUINER
CAPSULE	JASEUR	SÉJOUR
CARGO	JASMIN	SPINALE
CHEMINOT	LÉGER	SURVIE
CHUCHOTÉ	LOGEMENT	TALON
CONSULTÉ	MANCHE	TANGENTE
CORBILLARD	MARGOULIN	TENDREMENT
CRÉPON	MONDAIN	TOILETTE
DÉBAUCHER	OBLIGEANCE	TRADITION
ECAILLE	PALIER	TURFISTE
EXPULSION	PAREMENT	VACUOLE
FACIALE	PERCALE	

R	O	U	C	O	U	L	A	D	E	D	R	A	L	L	I	B	R	O	C
F	T	R	A	D	I	T	I	O	N	N	O	L	L	I	E	V	E	R	B
O	C	C	C	E	A	S	J	R	C	H	A	F	S	N	P	O	T	C	A
N	O	M	A	L	C	A	E	H	U	F	A	U	R	E	O	U	P	H	N
D	N	P	O	P	S	A	E	J	F	I	R	L	R	E	R	R	A	U	D
A	S	N	L	M	S	M	I	O	O	V	N	C	E	F	L	C	E	C	O
T	U	J	I	A	I	U	L	L	I	U	A	E	I	T	H	O	F	H	N
I	L	N	A	N	T	E	L	E	L	L	R	S	R	I	A	A	N	O	E
O	T	A	O	S	M	A	E	E	E	E	T	H	L	E	I	N	T	T	O
N	E	T	B	E	E	H	N	E	T	E	E	L	U	B	L	N	T	E	N
E	E	T	N	O	C	U	L	E	E	M	E	L	L	M	E	E	T	E	N
X	T	T	N	A	N	A	R	T	E	E	O	E	A	M	O	N	N	T	I
P	N	C	P	E	I	N	N	R	I	L	E	N	E	N	E	U	N	T	L
U	E	A	R	C	M	E	E	R	E	H	O	R	D	M	I	O	R	E	U
L	G	R	A	E	D	E	E	M	C	I	D	U	E	A	S	P	O	L	O
S	N	F	E	U	P	L	R	N	E	N	L	G	C	I	I	G	S	I	G
I	A	E	R	G	A	O	A	A	E	N	O	A	O	A	R	N	F	O	R
O	T	P	I	G	E	M	N	T	P	L	T	P	P	A	V	L	S	T	A
N	B	O	T	T	I	L	L	O	N	R	E	H	C	U	A	B	E	D	M
C	A	O	U	T	C	H	O	U	C	O	B	L	I	G	E	A	N	C	E

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALLEMENT

- 1- SIERRA - POISSE - ESQUIMAU - CES - DECU - SA - FUI - REBORD - NEMO - ICI - INGENIEUR - EMMENE - BOSS - FREINE - ES - NE - SUPPOSE - LEST - SOIN - SEL - ODEUR - APRE - ISSUE - LITIERE - ARBUSTE - CE - SAUNAS - URNE - EMET - CERISES - GROS - ALLIE - TE - ENORME - LEVRE - FRELE - FESSEES.

VERTICALEMENT

- 1- LIEE - CERNEES - AERER - ESCRIMEES - SAUMONE - ORQUE - MI - TOURNESOL - RU - BIENS - DEBAT - RE - RAISONNEUSE - US - AM - MARGE - POULS - CLEF - SPA - DE - SPIRI-TUEL - OUF - NB - ON - TERRILS - PI - UNIONS - AI - NIEES - SCIEES - ESPECES - VE - ASE - MUSE - ERRE - ETRE - ESSOR - SALEE - USEES.

MOTS CROISES

HORIZONTALLEMENT

- 1-GIROUETTE. 2- OTANT - ION. 3- NEPE - ONU. 4- FRERES - RM. 5- LA - ESTIME. 6- ATOUT - SEN. 7- NIES - TENU. 8- TOTEMS - TE. 9- ENA - EFFET.

VERTICALEMENT

- 1- GOFLANTE. 2- ITERATION. 3- RAPE - OETA. 4- ONERUESE. 5- UT - EST - TSE. 6- OST - TSF. 7- TIN - ISE. 8- TOURMENTE. 9- EN - MENUET.

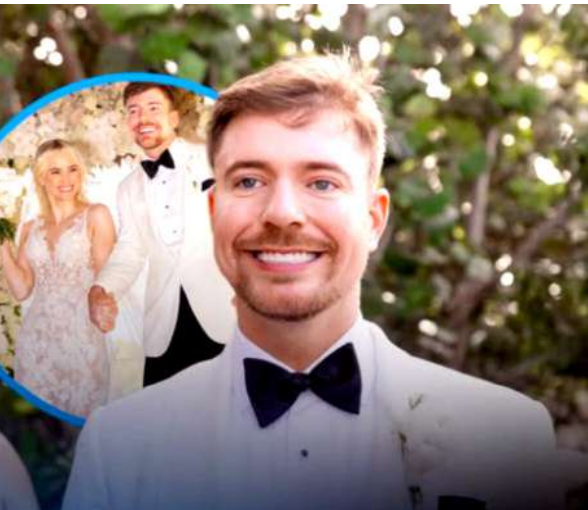
4x4

Symphonie - Egalitaire
Recyclé - Paillote

BIFFE-TOUT : MOUETTE



Page réalisée
par Souiki Sidali



10/10
MRBEAST S'EST MARIÉ !

Le célèbre youtubeur Jimmy Donaldson, plus connu sous le pseudonyme de MrBeast, a épousé Thea Booyesen lors d'une cérémonie intime organisée sur l'île privée de Ncker, après leurs fiançailles annoncées à Noël 2024. L'union du couple a rapidement fait le tour des réseaux sociaux, provoquant des millions de réactions parmi les internautes. Si de nombreux fans ont adressé leurs félicitations aux jeunes mariés, saluant une cérémonie élégante et discrète loin de l'exposition médiatique habituelle, d'autres ont choisi l'humour. Certains plaisantent déjà en imaginant que le youtubeur pourrait offrir des îles privées à ses invités, tandis que d'autres ironisent sur un éventuel prochain défi baptisé « rester marié 100 jours pour gagner 1 million de dollars ».

9/10
MOHAMED LAMINE DE RETOUR

Après près de vingt ans loin de la scène musicale, le chanteur de raï Mohamed Lamine a effectué un retour très attendu auprès de son public. Lors d'un concert organisé à Marseille, l'artiste a renoué avec ses fans dans une ambiance chaleureuse, marquée par une forte affluence et de nombreux moments d'émotion. Très commenté sur les réseaux sociaux, ce come-back a été largement salué par les internautes, confirmant l'attachement du public à l'interprète malgré une longue absence des projecteurs. La prestation, qui a dépassé les 367 000 vues en ligne, a ravivé la nostalgie et suscité de nombreux messages de soutien.

8/10
MAHREZ ET HAALAND EMBRASENT SAINT-TROPEZ



Riyad Mahrez et Erling Haaland font une nouvelle fois parler d'eux. En vacances à Saint-Tropez à l'occasion du 26^e anniversaire de l'attaquant norvégien, les deux anciens partenaires de Manchester City ont été aperçus en train de danser et de profiter d'un moment festif. Les images, largement partagées sur les réseaux sociaux, ont rapidement créé le buzz avec plus de 120 000 vues. De nombreux internautes ont salué une « amitié sincère et magnifique » qui perdure malgré les changements de clubs, tandis que d'autres se sont amusés de voir Haaland dans une ambiance aussi décontractée. « Haaland danse comme il joue : avec puissance ! », ironise un supporter, alors que les fans d'Al Ahli rendent hommage à l'élégance de leur star algérienne. Un véritable phénomène estival sur la Toile.



7/10
LE LIKE QUI FAIT PARLER

Cristiano Ronaldo a déclenché une vague de réactions après avoir aimé une vidéo publiée sur Instagram, accusant la FIFA d'avoir favorisé l'Argentine et Lionel Messi lors de la Coupe du monde. La publication reprenait les propos d'une journaliste espagnole affirmant que l'Albiceleste aurait bénéficié de décisions arbitrales avantageuses et que l'instance mondiale aurait souhaité voir Messi accéder à la finale. Ce simple geste du quintuple Ballon d'Or a été interprété par de nombreux internautes comme un soutien à ces accusations, ravivant ainsi les débats sur l'arbitrage du tournoi. Avec plus de 100 000 vues, la réaction des fans reste partagée entre ceux qui considèrent ce « like » comme un geste anodin et ceux qui y voient un message implicite de la star portugaise.

6/10
VINICIUS JR CHANGE DE VISAGE



Vinicius Junior suscite de nombreux commentaires après l'apparition de clichés montrant un visage visiblement transformé, alimentant les spéculations autour d'une éventuelle chirurgie esthétique réalisée après la Coupe du monde. En vacances au Brésil après l'élimination de la Seleção en huitièmes de finale, l'attaquant du Real Madrid aurait subi une intervention visant à remodeler et harmoniser son menton, selon plusieurs médias brésiliens. Réalisée dans la plus grande discrétion, cette opération présumée a rapidement fait réagir sur les réseaux sociaux, où son nouveau look n'est pas passé inaperçu. Avec plus de 80 000 vues, les avis restent partagés entre internautes surpris, admirateurs de son changement d'apparence et critiques jugeant la transformation trop importante.

5/10
MORT DE DJ ADEL LA SCÈNE EN DEUIL

Le producteur et arrangeur DJ Adel, figure incontournable du raï et du Studio Acapella, est décédé après un long combat contre la maladie. Sa disparition a provoqué une profonde émotion dans le milieu artistique et auprès de ses nombreux admirateurs. Avec plus de 11 000 vues sur le web, les hommages affluent, artistes et internautes saluant la mémoire d'« un homme au grand cœur » et d'« un génie d'une immense humilité ». Ses productions, ses projets et ses mixes demeurent comme un héritage marquant de la scène musicale.



4/10
BUZZ DES MOUSTACHES BLANCHES À ALGER

Une étrange mode fait actuellement sensation dans les rues d'Alger-Centre et sur les plateformes sociales. Des groupes de jeunes apparaissent publiquement avec un large morceau de scotch blanc placé au-dessus de la lèvre supérieure, reproduisant ce qui est désormais appelé le « trend des moustaches » ou « Chlagham ». Ce phénomène viral suscite de nombreuses interrogations : simple défi humoristique destiné à attirer les vues ou stratégie de communication liée à une campagne publicitaire ? En attendant de connaître son origine, les images de ces adolescents continuent de circuler largement sur le web algérien. Avec plus de 7 700 réactions, les internautes oscillent entre amusement face à cette tendance insolite et conviction qu'il s'agit d'une opération marketing soigneusement préparée. Un phénomène qui illustre une nouvelle fois la recherche permanente de visibilité sur TikTok, où l'originalité et le décalage deviennent souvent des leviers pour capter l'attention.

3/10
MORT DU LION À LA FRANGE

Hang Hang, le lion blanc célèbre pour son incroyable crinière lisse, est décédé à l'âge de 17 ans, a annoncé officiellement le zoo de Guangzhou, en Chine. Devenu une véritable star planétaire en 2022, ce félin avait conquis les internautes grâce à son apparence unique. En raison de l'humidité du climat local, ses poils s'étaient naturellement aplatis, formant une frange parfaitement droite qui lui donnait un étonnant style de « coupe au bol ». Avec plus de 2 500 réactions sur les réseaux sociaux, l'annonce de sa disparition a suscité une vive émotion. Les internautes rendent hommage avec nostalgie à celui qu'ils surnommaient déjà le « lion le plus stylé de l'histoire ».

2/10
DATE LIMITE... OU LIMITE ?

Sur les réseaux sociaux, un débat oppose les internautes autour des habitudes de consommation des Algériens, notamment concernant la vérification des dates de péremption des produits alimentaires. Certains estiment que beaucoup de consommateurs ne prennent pas systématiquement le temps de contrôler ces informations avant l'achat ou la consommation. D'autres dénoncent une généralisation jugée injuste, affirmant que la majorité des citoyens restent vigilants, notamment grâce au renforcement des contrôles et aux campagnes de sensibilisation. Les réactions en ligne traduisent des perceptions individuelles et ne constituent pas des preuves établies. Seules des études et des données fiables peuvent mesurer les comportements réels des consommateurs. Une vidéo consacrée à ce sujet a dépassé les 1 400 vues.

1/10
QUI CHOISIT ?

Le choix d'une spécialité scolaire ou universitaire reste une source fréquente de débat au sein des familles. Certains parents considèrent qu'il est de leur rôle d'orienter leurs enfants vers des filières offrant davantage de débouchés professionnels ou en accord avec leurs convictions. D'autres défendent la liberté des jeunes à choisir leur parcours en fonction de leurs compétences, de leurs centres d'intérêt et de leurs ambitions, estimant que la motivation constitue un facteur clé de réussite. Une vidéo consacrée à ce sujet a dépassé les 1 200 vues. Les réactions en ligne illustrent un partage des avis entre le poids de l'autorité parentale et la nécessité de respecter les choix personnels des enfants. Un échange basé sur les aptitudes, les projets individuels et les réalités du marché de l'emploi permet souvent de mieux guider les décisions.

SOUDAN

VAGUE DE DÉFECTIONS AU SEIN DES FSR

Environ 280 combattants des Forces de soutien rapide (FSR) ont annoncé leur ralliement à l'armée soudanaise.

Le front soudanais se déplace progressivement vers le Kordofan, devenu l'un des principaux théâtres d'affrontements entre l'armée régulière et les Forces de soutien rapide (FSR). Dans ce contexte tendu, environ 280 combattants des FSR ont annoncé leur ralliement aux Forces armées soudanaises (FAS), marquant l'un des plus importants mouvements collectifs de défection enregistrés ces derniers mois au sein de la force paramilitaire. Selon plusieurs sources, ces combattants avaient pris part à différentes opérations militaires dans les États du Kordofan avant de quitter leurs positions. Ils auraient ensuite traversé discrètement la région du Darfour pour rejoindre les zones contrôlées par l'armée à Khartoum. Leur déplacement aurait été préparé de manière coordonnée afin d'échapper à la surveillance des FSR, alors que les combats s'intensifient dans plusieurs régions du pays.

À leur arrivée dans les zones sous contrôle de l'armée, les dissidents auraient remis leurs armes et leur matériel militaire aux autorités compétentes. L'armée soudanaise n'a pas encore publié de communiqué officiel confirmant les détails de cette opération.

Ce nouveau ralliement intervient alors que les signes de fractures internes se multiplient au sein des Forces de soutien rapide, engagées depuis avril 2023 dans une guerre dévastatrice contre l'armée soudanaise.

Ces derniers mois, plusieurs commandants et combattants de la force paramilitaire ont annoncé leur rupture avec sa direction. Parmi eux, le commandant Ali



Rizq Allah, surnommé Al-Savana, qui avait déclaré, en mai dernier, son départ des FSR, évoquant des désaccords avec la hiérarchie et critiquant la gestion des opérations militaires.

Le général Al-Nour Ahmed Adam, connu sous le nom d'Al-Nour Al-Qobba, a également rejoint les rangs de l'armée. Il avait justifié son choix par des différends avec le commandement des FSR et appelé à poursuivre en justice toute personne impliquée dans des violations, indépendamment de son rang.

LE KORDOFAN, NOUVEAU CENTRE DE GRAVITÉ DE LA GUERRE

La région du Kordofan occupe désormais une place stratégique dans le conflit. Située entre le centre du pays et le Darfour, elle constitue un axe essentiel pour le déplacement des troupes, le transport

des équipements militaires et l'acheminement des ressources.

Le Nord-Kordofan, en particulier, représente un enjeu majeur. Les villes d'El-Obeid, Bara, Al-Rahad, Oum Bader et Al-Khoui sont devenues des points de passage stratégiques pour les deux camps.

L'armée soudanaise cherche à consolider son contrôle sur ces corridors afin de sécuriser ses accès vers l'ouest du pays. De leur côté, les FSR tentent de maintenir leurs voies de communication avec leurs bastions du Darfour.

L'UNICEF TIRE LA SONNETTE D'ALARME

Sur le plan humanitaire, la situation continue de se dégrader. Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a alerté sur l'aggravation des violences dans le Nord-Kordofan.

L'organisation a indiqué qu'une frappe de drone contre un marché à Al-Rahad avait tué au moins deux enfants et blessé six autres. Plusieurs adultes auraient également été victimes de cette attaque.

Selon l'Unicef, les violences se sont étendues au-delà d'El-Obeid et touchent désormais plusieurs localités du Nord-Kordofan, ainsi que certaines zones du Sud-Kordofan, du Nord-Darfour et du Nil Bleu.

L'agence onusienne a appelé les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et à protéger les populations civiles, notamment les enfants, ainsi que les infrastructures essentielles.

OUM BADER, UN POINT STRATÉGIQUE DISPUTÉ

À Oum Bader, dans l'ouest du Nord-Kordofan, la tension reste vive. Des sources locales rapportent l'arrivée d'une unité des FSR en provenance d'Al-Machrou.

Selon ces mêmes sources, les combattants auraient procédé à plusieurs arrestations, fermé le marché local et perturbé les communications après l'interruption des services internet par satellite Starlink.

Des affrontements auraient ensuite éclaté avec les forces de l'armée soudanaise, qui auraient mené des frappes aériennes à l'aide d'avions de combat et de drones contre des positions des FSR dans la ville. Située sur l'axe reliant le Nord-Kordofan au Darfour, Oum Bader est devenue un enjeu militaire majeur, au même titre que Bara et Al-Khoui, en raison de son importance pour le contrôle des mouvements entre l'est et l'ouest du pays.

R. N.

BORDJ BADJI MOKHTRA
Reddition d'un terroriste

Un terroriste s'est rendu aux autorités militaires de Bordj Badji Mokhtar, tandis que quatre éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés lors d'opérations menées par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) à travers plusieurs régions du pays, entre les 15 et 21 juillet 2026, selon le bilan opérationnel de l'ANP rendu public hier.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, les unités de l'ANP ont enregistré la reddition du terroriste O. A., alias Ahmed, auprès des autorités militaires de la 6e Région militaire à Bordj Badji Mokhtar. L'intéressé était en possession d'un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, d'une quantité de munitions ainsi que divers équipements.

Par ailleurs, quatre individus impliqués dans le soutien aux groupes terroristes ont été interpellés lors d'opérations distinctes conduites par des détachements de l'ANP sur le territoire national.



Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, les forces de l'ANP, en coordination avec les différents services de sécurité, ont intercepté 28 narcotrafiquants et déjoué des tentatives d'introduction de plus d'un quintal de kif traité en provenance des frontières avec le Maroc.

Les opérations menées dans plusieurs Régions militaires ont également permis la saisie de 134,13

kg de cocaïne et de plus d'un million de comprimés psychotropes.

Dans le Sud du pays, notamment à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam, Djanet et Illizi, les détachements de l'ANP ont arrêté 737 individus et saisi plusieurs équipements utilisés dans l'orpaillage illégal, dont 11 véhicules, 329 groupes électrogènes, 76 marteaux piqueurs ainsi que des quantités de mélange d'or

brut et de pierres.

Les mêmes opérations ont permis l'arrestation de 7 autres individus et la récupération de plusieurs armes, dont 7 pistolets mitrailleurs, un pistolet automatique et 2 fusils de chasse. Des quantités importantes de carburant et de denrées alimentaires destinées à la contrebande ont également été saisies.

Sur le volet de la lutte contre l'immigration clandestine, les gardes-côtes ont réussi à mettre en échec plusieurs tentatives de traversées clandestines et ont procédé au sauvetage de 618 personnes à bord d'embarcations artisanales. Par ailleurs, 322 migrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national.

Ces résultats, selon le bilan de l'ANP, témoignent de la poursuite des efforts des forces armées dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et les différentes formes de menaces sécuritaires.

RETRAITE

La CNR et la Cnas se rapprochent de la diaspora

La Caisse nationale des retraites (CNR), en partenariat avec la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), a lancé, hier, à l'aéroport international Houari-Boumediène d'Alger, une campagne d'information et de sensibilisation destinée à la communauté nationale établie à l'étranger. Placée sous le slogan «L'affiliation volontaire au système de sécurité sociale... garantit votre droit à la retraite», cette opération, prévue du 20 juillet au 20 août 2026, vise à informer les ressortissants algériens sur les conditions d'adhésion, le paiement des cotisations et les avantages de l'affiliation volontaire. La campagne met également en avant les services numériques dédiés à la diaspora, notamment le portail électronique permettant de faciliter les démarches administratives à distance.

À travers cette initiative, les pouvoirs publics ambitionnent de renforcer le lien avec la communauté nationale à l'étranger et de simplifier son accès aux prestations de sécurité sociale et de retraite.

EXAMENS EN MILIEU CARCÉRAL

Près de 5 000 détenus graciés

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé un décret présidentiel accordant une grâce aux détenus ayant réussi les examens du Brevet d'enseignement moyen (BEM), du Baccalauréat ou obtenu un diplôme dans l'un des différents cursus de la formation et de l'enseignement professionnels au titre de l'année scolaire 2025-2026. Selon les informations communiquées, cette mesure de clémence bénéficiera à près de 5 000 détenus relevant des différentes catégories concernées par ce décret présidentiel.